angers Loire métropole
communauté urbaine

CONSEIL DE COMMUNAUTE
Séance du 21 juin 2021

Dossier N° 1

Délibération n°: DEL-2021-111

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - FINANCES

Compte de gestion 2020 - Approbation

Rapporteur : François GERNIGON
L'an deux mille vingt-et-un le lundi vingt-et-un juin à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué le 15 juin 2021, s'est réuni en Visio Conférence, sous la présidence de M. Christophe BECHU, Président, assisté de M. Jean-Marc VERCHERE, M. Marc GOUA, M. François GERNIGON, Mme Corinne BOUCHOUX, M. Yves GIDOIN, Mme Véronique MAILLET, M. Roch BRANCOUR, M. Jean-Charles PRONO, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Dominique BREJEON, M. Franck POQUIN, M. Benoit PILET, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS : M. Yves AUREGAN, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Hélène BERNUGAT, Mme Christine BLIN, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Emmanuel CAPUS, M. Patrick CHARTIER, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Benoît COCHET, M. Yves COLLIOT, Mme Anita DAUVILLON, M. Charles DIERS, Mme Sylviane DUARTE, M. Nicolas DUFETEL, Mme Karine ENGEL, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, Mme Caroline FEL, M. Bruno GOUA, Mme Corinne GROSSET, M. Francis GUITEAU, M. Jean HALLIGON, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. Maxence HENRY, M. Arnaud HIE, Mme Lydie JACQUET, M. Grégoire JAUNEAULT, M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, M. Jacques-Olivier MARTIN, Mme Nacira MEGHERBI, Mme Constance NEBBULA, M. Patrice NUNEZ, M. Stéphane PABRITZ, Mme Marina PAILLOCHER, M. Florian RAPIN, Mme Marie-France RENOU, Mme Claire SCHWEITZER, Mme Alima TAHIRI, M. Philippe VEYER, M. Jean-Philippe VIGNER

ETAIENT EXCUSES : Mme Roselyne BIENVENU, M. Jean-Louis DEMOIS, Mme Caroline HOUSSIN-SALVETAT, M. Philippe ABELLARD, Mme Catherine AUBRY, Mme Magali BERGUE, M. Robert BIAGI, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Sébastien BOUSSION, M. Marc CAILLEAU, M. Denis CHIMIER, Mme Edith CHOUTEAU, M. Damien COIFFARD, Mme Hélène CRUYPENNINCK, Mme Célia DIDIER, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Brigitte FAVRY, M. Vincent FEVRIER, M. Patrick GANNON, M. Jean-François GARCIA, M. Jérémy GIRAULT, M. Eric GODIN, M. Paul HEULIN, M. Philippe HOULGARD, M. Mickaël JOUSSET, Mme Carine LE BRIS-VOINOT, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Philippe REVERDY, Mme Elsa RICHARD, M. Bruno RICHOU, M. Arash SAEIDI, Mme Céline VERON, M. Richard YVON

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS
Mme Hélène CRUYPENNINCK a donné pouvoir à Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD
M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Nacira MEGHERBI
M. Vincent FEVRIER a donné pouvoir à Mme Caroline FEL
M. Patrick GANNON a donné pouvoir à Mme Marie-Isabelle LEMIERRE
M. Mickaël JOUSSET a donné pouvoir à M. Benoît COCHET
Mme Isabelle RAIMBAULT a donné pouvoir à M. Dominique BREJEON
M. Philippe REVERDY a donné pouvoir à Mme Corinne GROSSET
Mme Elsa RICHARD a donné pouvoir à M. Yves AUREGAN
M. Arash SAEIDI a donné pouvoir à M. Yves AUREGAN
Mme Céline VERON a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
M. Richard YVON a donné pouvoir à Mme Marina PAILLOCHER

Mme Corinne BOUCHOUX, Conseillère communautaire, a été désignée en qualité de secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 22 juin 2021.

EXPOSE

Après s'être fait présenté le budget primitif de 2020 et les décisions modificatives s'y rattachant, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier Principal, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Trésorier Principal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a été procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5211-1 et suivants,
Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5215-1 et suivants,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la commission des Finances du 07 juin 2021
Considérant la régularité des opérations,

DELIBERE

Statue sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statue sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statue sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2020 par le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés

Abstentions: 4, M. Yves AUREGAN, Mme Elsa RICHARD, M. Arash SAEIDI, Mme Claire SCHWEITZER.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le Président,
Le 1er Vice-Président
Jean-Marc VERCHERE

ANGERS LOIRE METROPOLE communauté urbaine

angers loire métropole
communauté urbaine

CONSEIL DE COMMUNAUTE
Séance du 21 juin 2021

Dossier N° 2

Délibération n°: DEL-2021-112

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - FINANCES

Compte administratif 2020 - Approbation

Rapporteur : François GERNIGON
L'an deux mille vingt-et-un le lundi vingt-et-un juin à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué le 15 juin 2021, s'est réuni en Visio Conférence, sous la présidence de M. Christophe BECHU, Président, assisté de M. Jean-Marc VERCHERE, M. Marc GOUA, M. François GERNIGON, Mme Corinne BOUCHOUX, M. Yves GIDOIN, Mme Véronique MAILLET, M. Roch BRANCOUR, M. Jean-Charles PRONO, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Dominique BREJEON, M. Franck POQUIN, M. Benoit PILET, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS : M. Yves AUREGAN, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Hélène BERNUGAT, Mme Christine BLIN, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Emmanuel CAPUS, M. Patrick CHARTIER, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Benoît COCHET, M. Yves COLLIOT, Mme Anita DAUVILLON, M. Charles DIERS, Mme Sylviane DUARTE, M. Nicolas DUFETEL, Mme Karine ENGEL, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, Mme Caroline FEL, M. Bruno GOUA, Mme Corinne GROSSET, M. Francis GUITEAU, M. Jean HALLIGON, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. Maxence HENRY, M. Arnaud HIE, Mme Lydie JACQUET, M. Grégoire JAUNEAULT, M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, M. Jacques-Olivier MARTIN, Mme Nacira MEGHERBI, Mme Constance NEBBULA, M. Patrice NUNEZ, M. Stéphane PABRITZ, Mme Marina PAILLOCHER, M. Florian RAPIN, Mme Marie-France RENOU, Mme Claire SCHWEITZER, Mme Alima TAHIRI, M. Philippe VEYER, M. Jean-Philippe VIGNER

ETAIENT EXCUSES : Mme Roselyne BIENVENU, M. Jean-Louis DEMOIS, Mme Caroline HOUSSIN-SALVETAT, M. Philippe ABELLARD, Mme Catherine AUBRY, Mme Magali BERGUE, M. Robert BIAGI, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Sébastien BOUSSION, M. Marc CAILLEAU, M. Denis CHIMIER, Mme Edith CHOUTEAU, M. Damien COIFFARD, Mme Hélène CRUYPENNINCK, Mme Célia DIDIER, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Brigitte FAVRY, M. Vincent FEVRIER, M. Patrick GANNON, M. Jean-François GARCIA, M. Jérémy GIRAULT, M. Eric GODIN, M. Paul HEULIN, M. Philippe HOULGARD, M. Mickaël JOUSSET, Mme Carine LE BRIS-VOINOT, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Philippe REVERDY, Mme Elsa RICHARD, M. Bruno RICHOU, M. Arash SAEIDI, Mme Céline VERON, M. Richard YVON

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS
Mme Hélène CRUYPENNINCK a donné pouvoir à Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD
M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Nacira MEGHERBI
M. Vincent FEVRIER a donné pouvoir à Mme Caroline FEL
M. Patrick GANNON a donné pouvoir à Mme Marie-Isabelle LEMIERRE
M. Mickaël JOUSSET a donné pouvoir à M. Benoît COCHET
Mme Isabelle RAIMBAULT a donné pouvoir à M. Dominique BREJEON
M. Philippe REVERDY a donné pouvoir à Mme Corinne GROSSET
Mme Elsa RICHARD a donné pouvoir à M. Yves AUREGAN
M. Arash SAEIDI a donné pouvoir à M. Yves AUREGAN
Mme Céline VERON a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
M. Richard YVON a donné pouvoir à Mme Marina PAILLOCHER

Mme Corinne BOUCHOUX, Conseillère communautaire, a été désignée en qualité de secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 22 juin 2021.

EXPOSE

COMPTE ADMINISTRATIF 2020 - RAPPORT DE PRESENTATION

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Conseil de communauté adopte le compte administratif présenté par le Président ou son représentant et arrête le compte de gestion du comptable public. Avant de proposer l'adoption de ce compte administratif 2020, conforme au compte de gestion 2020 transmis par le Trésorier, le présent document expose :

- Les principaux enseignements de l'exercice budgétaire 2020 accompagnés de la balance générale et des niveaux de résultats,
- Une situation synthétique plus détaillée par budget,
- Un bilan à fin décembre 2020 en matière de dette.

→ LES PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Dans ce contexte si particulier, le compte administratif 2020 retranscrit :

- **Un budget sincère et volontariste dans son exécution.** 93 % des volumes de dépenses prévus lors du BP 2020 ont malgré tout pu être mis en œuvre dans ce contexte de crise,

- **Des effets significatifs de la crise**: un « coût COVID » de 16 M€ anticipés en juin 2020 et 8 M€ constatés au CA 2020. Un effet « décalage » sur 2021 et les années suivantes est néanmoins probable.

- **Un territoire qui résiste mieux que celui d'autres EPCI :** - 6 % d'épargne brute pour ALM contre - 12 % en moyenne pour les EPCI de + de 200 000 habitants (chiffres DGFiP mars 2021),

- **Un budget de fonctionnement solide avec :**
  - **Une légère progression des recettes de fonctionnement de + 0,6 % et des taux de fiscalité stables,**
  - **Des charges de fonctionnement (+ 3 %)** en hausse notamment pour lutter contre les effets de la crise sanitaire,
  - **Une épargne de gestion qui reste supérieure à 98 M€.** Un montant élevé qui permet de rembourser les annuités de dette et d'autofinancer largement nos investissements.

- **Un budget d'investissement volontairement dynamique malgré le contexte :**
  - **179 M€ de dépenses réalisées en 2020 (soit une progression de + 22 %)** qui permettent de maintenir une forte activité économique sur notre territoire avec des investissements contribuant à la transition écologique en cours (tramway notamment),

- Une dette sous contrôle, proche des 500 M€ avec une capacité de désendettement inférieure à 6 années (loin du seuil d'alerte des 12 ans fixés par l'Etat).

→ BALANCE, NIVEAUX D'EPARGNE ET RESULTATS DU BUDGET GENERAL

♦ BALANCE DU BUDGET GENERAL

(en milliers d'Euros)

Fonctionnement	CA 2019	CA 2020	EVOLUTION 2020 / 2019	
Recettes Fonct.	329 101	331 074	1 973	0,6%
Dépenses Fonct.	225 835	232 509	6 674	3,0%
Epargne de gestion	103 266	98 565	-4 701	-4,6%
Intérêts	9 852	11 053	1 201	12,2%
Epargne brute	93 414	87 512	-5 902	-6,3%
Capital	19 743	23 453	3 710	18,8%
Epargne nette	73 671	64 059	-9 612	-13,0%
Investissement				
Dépenses Invest.	146 592	178 891	32 299	22,0%
Recettes Invest.	114 320	193 476	79 156	69,2%
Autres Recettes	30 426	19 398	-11 028	-36,2%
Emprunt	38 500	128 000	89 500	
Affectation du résultat N-1 sur Inv.	45 394	46 078	684	1,5%
Solde Investissement	-32 272	14 585	46 857	-145,2%
Résultat Exercice	41 399	80 062	38 663	93,4%
Résultat de clôture consolidé	32 592	66 599	34 007	104,3%
Résultat de clôture après reports	22 312	33 130	10 818	48,5%

NB : les résultats présentés intègrent la reprise des résultats de syndicats dissous (SADAR et autre) pour + 1,4 M€.

Malgré la crise, ces résultats 2020 sont la conséquence de notre stratégie financière depuis 2014. Elle consiste **à maintenir une gestion sérieuse des dépenses de fonctionnement afin d'autofinancer au maximum les dépenses d'investissement, supporter ainsi le portage financier des investissements en cours et d'essayer au maximum d'amortir les effets de la crise**.

Dans ce contexte et comme évoqué en introduction, notre épargne brute baisse donc de - 6 % pour se situer tout de même à plus de 87 M€. Cette baisse des niveaux d'épargne est générale pour les grandes collectivités avec une baisse moyenne entre 2019 et 2020 de - 12 % pour les EPCI de + 200 000 habitants (chiffre DGFiP mars 2021).

♦ EPARGNE DE GESTION ET EPARGNE NETTE DU BUDGET GENERAL

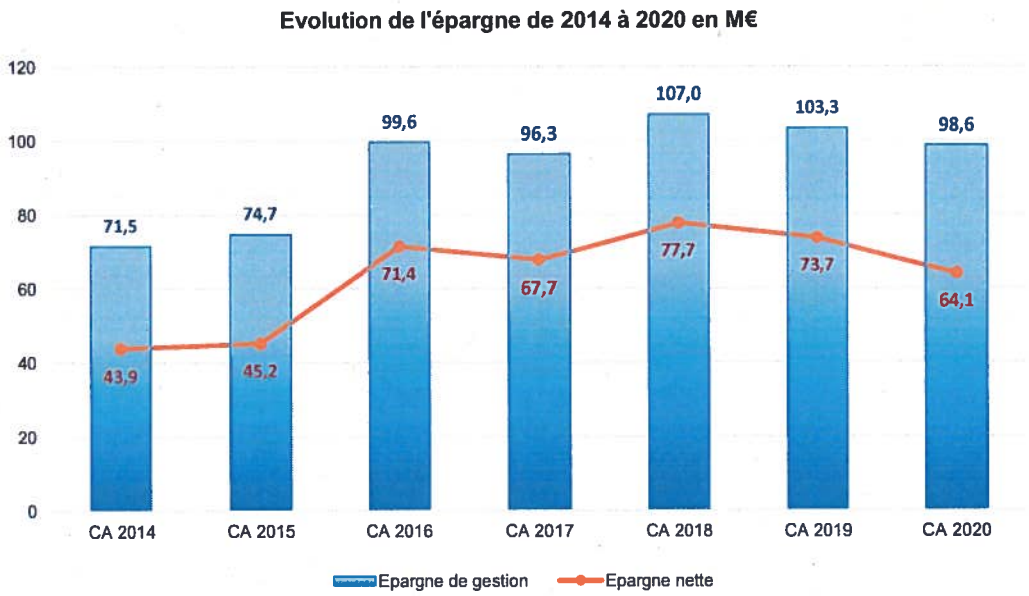

L'épargne de gestion 2020 **reste proche de la barre symbolique des 100 M€**. Après financement des annuités de dette, **la collectivité dispose encore de presque 64 M€ d'épargne nette pour autofinancer ses investissements**. Sans les 8 M€ d'effets « COVID », l'épargne nette aurait été de 72,1 M€ soit un niveau comparable à celui de l'année 2019.

Les efforts de gestion engagés sur la période 2014-2020 ont ainsi largement contribué à financer les hauts niveaux d'investissements récents (presque 500 M€ ces 3 dernières années). **Cette situation financière saine est aujourd'hui un réel atout pour faire face à la crise économique et sociale annoncée.**

♦ RESULTATS DU BUDGET GENERAL

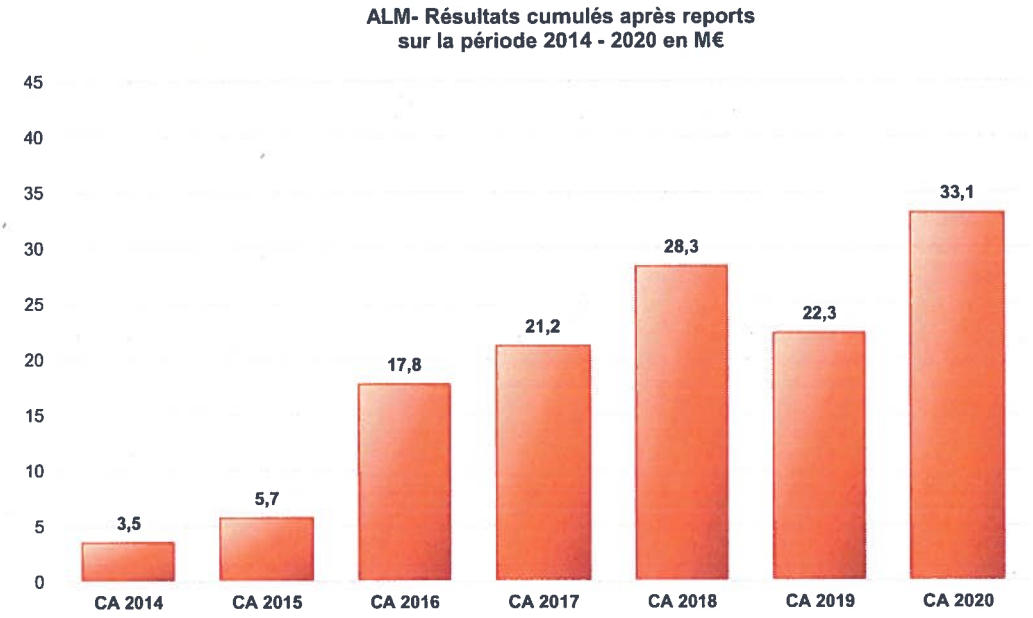

Les résultats 2020 de **l'ensemble des principaux budgets sont excédentaires** (excepté le budget Lotissements Economiques). Ces niveaux permettront à nouveau de limiter significativement le recours à l'emprunt sur 2021 et de maintenir des hauts niveaux d'investissement pour les années à venir.

Les deux tableaux ci-après permettent de détailler de manière plus précise la composition des résultats et des niveaux d'épargne par budget.

→ RESULTATS ET BALANCE DETAILLES PAR BUDGET

♦ RESULTATS 2020 DETAILLES PAR BUDGET

Le résultat global de clôture 2020 est de **66,6 M€**. Le montant des restes à réaliser est de 33,5 M€ en charges nettes.

Au final, l'excédent de clôture disponible après financement des reports est de **33,1 M€** (66,6 M€ de résultat -33,5 M€ de reports) et se détaille par budget de la manière suivante :

		Principal	Eau	Assain[1]	Déchets	Aéroport	Transports	Réseaux de chaleur	Lot. Eco.	Total tous budgets
Résultat de clôture 2019	(A)	21 722	5 538	9 145	4 898	398	-8 347	1 067	-1 806	32 615
Résultats Exercice 2020	(B)	19 820	9 743	12 741	6 471	-229	31 310	170	36	80 062
Part du résultat N-1 affectée en investissement (1068)	(C)	16 055	8 083	9 969	6 043	0	5 928	0	0	46 078
Résultats de clôture 2020	(D) = A+B-C	25 487	7 198	11 917	5 326	169	17 035	1 237	-1 770	66 599
Reports	(E)	22 640	2 375	2 268	2 191	34	3 927	34	0	33 469
Excédent ou déficit 2020 après report	(F)= D+E	2 847	4 823	9 649	3 135	135	13 108	1 203	-1 770	33 130

♦ BALANCE DETAILLEE PAR BUDGET

De la même manière, ce tableau précise comment se décomposent par budget les niveaux d'épargne présentés précédemment :

Balance Générale (en mouvements réels)

(en milliers d'Euros)

Mouvements Réels (Hors OCLT)	Principal	Eau	Assain[1]	Déchets	Aéroport	Transports	Réseaux de Chaleur	Lot. Eco	Total CA 2020
Fonctionnement									
Recettes Fonct.	163 484	30 178	27 573	36 620	627	71 216	1 336	40	331 074
Dépenses Fonct.	125 044	18 665	14 411	27 495	742	45 957	191	4	232 509
Epargne de gestion	38 440	11 513	13 162	9 125	-115	25 259	1 145	36	98 565
Intérêts	2 850	953	897	537	0	5 641	175	0	11 053
Epargne brute	35 590	10 560	12 265	8 588	-115	19 618	970	36	87 512
Capital	10 644	1 444	1 018	901	0	8 901	544	0	23 453
Epargne nette	24 946	9 116	11 247	7 687	-115	10 717	426	36	64 059
Investissement									
Dépenses Invest.	66 450	7 899	8 845	7 684	114	87 643	256	0	178 891
Recettes Invest.	60 325	8 108	10 339	6 468	0	108 236	0	0	193 476
Autres Recettes	12 770	25	370	425	0	5 808	0	0	19 398
Emprunt	31 500	0	0	0	0	96 500	0	0	128 000
Affectation du résultat N-1 sur Inv.	16 055	8 083	9 969	6 043	0	5 928	0	0	46 078
Solde Investissement	-6 125	209	1 494	-1 216	-114	20 593	-256	0	14 585
Résultat Exercice *	19 820	9 743	12 741	6 471	-229	31 310	170	36	80 062
Résultat Antérieur	5 667	-2 546	-824	-1 145	398	-14 275	1 067	-1 806	-13 465
Résultat Clôture	25 487	7 198	11 917	5 326	169	17 035	1 237	-1 770	66 599

* les résultats présentés intègrent la reprise des résultats de syndicats dissous (SADAR et autre) pour + 1,4 M€.

→ COMPOSITION DES DEPENSES ET DES RECETTES DU CA 2020

Budget Général 2020
Dépenses : 445 M€

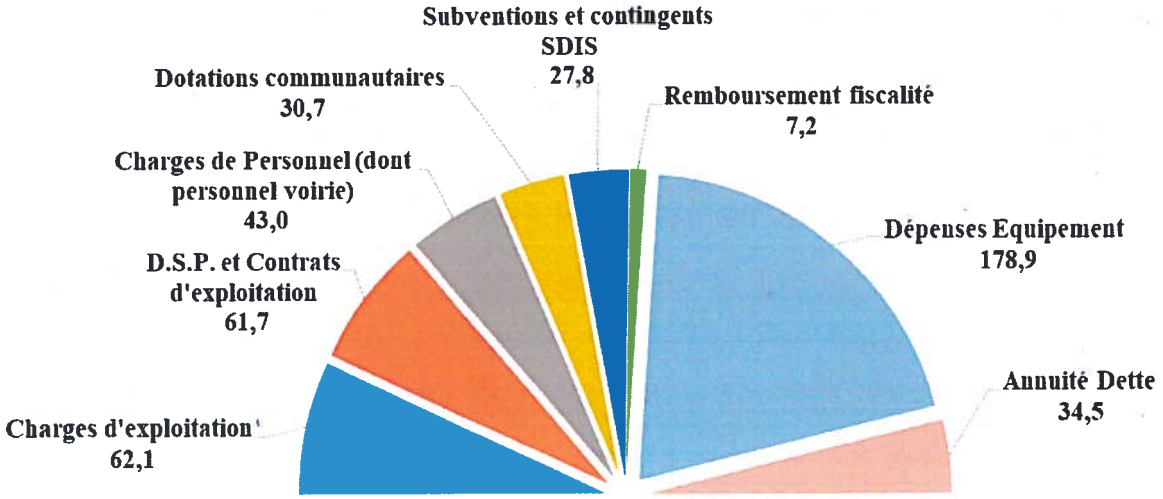

Budget Général 2020
Recettes : 524 M€

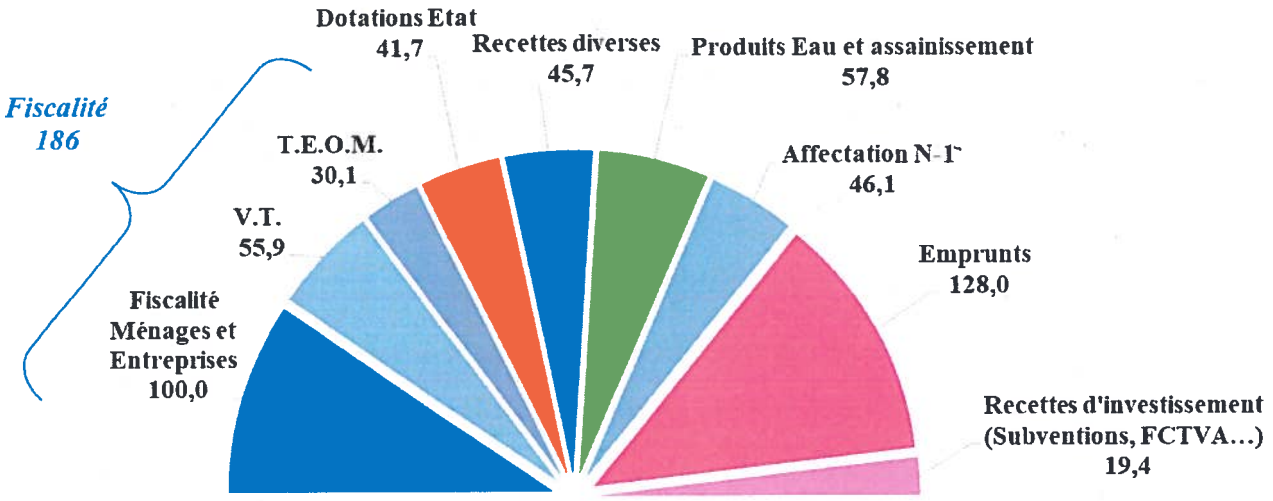

→ L'INVESTISSEMENT EN 2020

En 2020, Angers Loire Métropole totalise **178,8 M€** de dépenses d'investissement contre 146,6 M€ en 2019 (soit + 18 %). Ce niveau est exceptionnellement élevé du fait des travaux du tramway et a été en outre réalisé dans le contexte de double confinement de cette année 2020.

La montée en charge progressive des dépenses d'investissement du budget transports a ainsi abouti à 212 M€ de dépenses cumulées depuis 2014.

Evolution des dépenses d'Investissement CA 2014 - CA 2020
(hors dette - en million d'€)

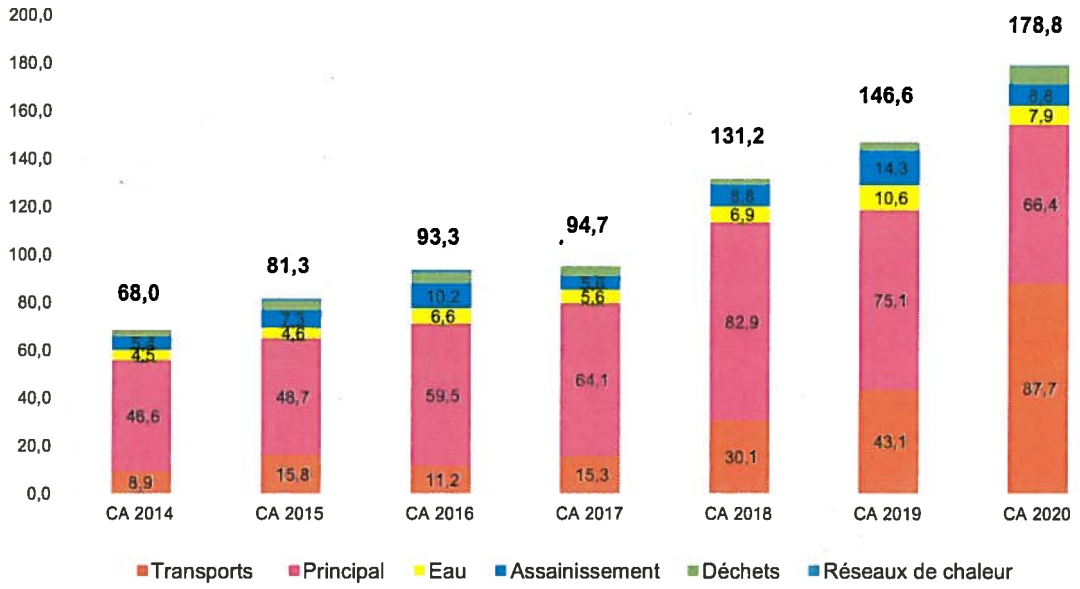

La suite du rapport s'attachera à présenter de manière synthétique le budget principal et les différents budgets annexes en reprenant à chaque fois :

- Un tableau présentant les réalisations par section,
- Un commentaire autour des principales dépenses et recettes de fonctionnement,
- Les conséquences de ces éléments sur les niveaux d'épargne et d'emprunt,
- Les principaux projets d'investissement associés à l'exercice 2020.

→ BUDGET PRINCIPAL

FONCTIONNEMENT

RECETTES	2019	2020	Ecart 2019 / 2020	Ecart en %
Impôts et taxes	105 346	107 234	1 888	1,8%
Dont fiscalité ménages	*46 615*	*47 280*	*665*	*1,4%*
Dont fiscalité entreprises	*50 835*	*51 593*	*758*	*1,5%*
Dont rôles supplémentaires	*744*	*1 506*	*762*	*102,4%*
Dont FPIC	*2 685*	*2 806*	*121*	*4,5%*
Dont autres taxes	*4 467*	*5 267*	*800*	*17,9%*
Dotations subventions et Participations	37 779	37 972	193	0,5%
Dont DGF	*33 393*	*33 051*	*-342*	*-1,0%*
Autres produits	18 962	15 213	-3 749	-19,8%
Dont refacturation DSIN	*2 913*	*2 657*	*-256*	*-8,8%*
Dont excédent BA Déchets	*4 000*	*1 000*	*-3 000*	*-75,0%*
Produits exceptionnels	5 297	3 065	-2 232	-42,1%
Dont cessions	*4 881*	*2 755*	*-2 126*	*-43,6%*
Total	167 384	163 484	-3 900	-2,3%

DEPENSES	2019	2020	Ecart 2019 / 2020	Ecart en %
Personnel	24 185	24 760	575	2,4%
Ressources Humaines	*14 039*	*14 860*	*821*	*5,8%*
Mutualisation/Frais de personnel voirie	*10 146*	*9 900*	*-246*	*-2,4%*
Autres charges de gestion courante	41 791	41 791	0	0,0%
Dont SDIS	*13 909*	*14 073*	*164*	*1,2%*
Dont autres subventions	*13 970*	*13 758*	*-212*	*-1,5%*
Dont part budget Transports et Aéroport	*11 892*	*12 042*	*150*	*1,3%*
Atténuations de produits	30 859	30 681	-178	-0,6%
Dont FNGIR	*5 649*	*5 649*	*0*	*0,0%*
Dont Attribution de Compensation	*13 187*	*13 172*	*-15*	*-0,1%*
Dont Dotation de solidarité	*10 950*	*10 979*	*29*	*0,3%*
Autres dépenses de fonctionnement	19 486	22 811	3 325	17,1%
dont dépenses COVID		*495*	*495*	
Provisions pour perte de recettes		5 000	5 000	
Total	116 321	125 044	8 722	7,5%

Epargne de gestion	51 062	38 440	-12 622	-24,7%
Intérêts de la dette	2 821	2 851	30	1,0%
Epargne Brute	48 241	35 590	-12 651	-26,2%
Capital de la dette	9 262	10 644	1 383	14,9%
Epargne Nette	38 980	24 946	-14 034	-36,0%

INVESTISSEMENT

RECETTES	2019	2020	Ecart 2019 / 2020	Ecart en %
Epargne Nette	38 980	24 946	-14 034	-36,0%
Dotations, fonds divers et autre	6 837	5 987	-850	-12,4%
Dont FCTVA	*3 545*	*2 990*	*-555*	*-15,6%*
Dont Taxe d'aménagement	*3 292*	*2 997*	*-296*	*-9,0%*
Avances - ZAC	2 943	1 406	-1 536	-52,2%
Subventions et autres	11 965	5 377	-6 588	-55,1%
Emprunt	18 770	31 500	12 730	67,8%
Dont transfert emprunt du budget déchets	*3 769*	*1 500*	*-2 269*	*-60,2%*
Total	79 494	69 216	-10 278	-12,9%

DEPENSES	2019	2020	Ecart 2019 / 2020	Ecart en %
Dépenses et subventions d'Equipement	57 826	52 621	-5 205	-9,0%
Rachat de parts sociales	1 071	438	-633	-59,1%
Avances - ZAC	16 178	13 391	-2 787	-17,2%
Total	75 074	66 450	-8 625	-11,5%

En complément des chiffres bruts présentés ci-dessus, il convient de préciser que des évènements particuliers ont eu lieu soit en 2019 ou en 2020 avec des impacts significatifs sur la comparaison entre ces deux années.

Pour les dépenses, il s'agit :

- Du passage d'une provision de 5 M€ en 2020 qui a matérialisé une anticipation à la baisse de la fiscalité économique dans un contexte de crise pour les années 2021 et suivantes.

Pour les recettes, il s'agit :

- D'un niveau important de recettes exceptionnelles (chapitres « autres produits » et « produits exceptionnels ») constatées en 2019 que l'on ne retrouve pas en 2020 (environ - 6 M€ entre les deux exercices).

♦ LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Globalement, les recettes de fonctionnement du budget principal sont en baisse de - 2,3%. La présentation de chaque rubrique permet de mesurer la part de chaque nature de recette dans cette évolution.

▪ Les contributions directes : la fiscalité des ménages et des entreprises

De manière consolidée, les **contributions directes** font preuve de dynamisme et passent **de 98,2 M€ en 2019 à 100,4 M€ (soit + 2,2 %) sans augmentation des taux**. Le tableau suivant détaille cette évolution de manière plus précise :

	CA 2019	CA 2020	Variation en €	Variation en %
Taxe d'habitation	38 522 136	39 098 836	576 700	1,5%
Taxe sur le foncier bâti	7 509 193	7 571 644	62 451	0,8%
Taxe sur le foncier non bâti	583 415	610 306	26 891	4,6%
Fiscalité ménages	**46 614 744**	**47 280 786**	**666 042**	**1,4%**
CFE	24 794 094	25 649 930	855 836	3,5%
CVAE	20 940 272	20 560 927	-379 345	-1,8%
TASCOM	3 901 418	4 149 359	247 941	6,4%
IFER	1 199 691	1 233 628	33 937	2,8%
Fiscalité entreprises	**50 835 475**	**51 593 844**	**758 369**	**1,5%**
Rôles supplémentaires	744 109	1 506 209	762 100	102,4%
Total contributions directes	98 194 328	100 380 839	2 186 511	2,2%

➢ Le produit 2020 de la **fiscalité "ménages" est de 47,3 M€.** Pour la dernière année, la taxe d'habitation représente l'essentiel de ce produit avec 39,1 M€ complété par la taxe sur le foncier bâti et non bâti avec 8,1 M€. **L'ensemble de ce produit augmente entre 2019 et 2020 de + 0,7 M€,** en raison d'une évolution des bases de taxe d'habitation de + **1,5 %** (avec une variation nominale des bases de + **0,9 %** et une variation physique de + **0,6 %**).

Pour mémoire, la loi de finances pour 2018 puis la loi de finances pour 2020 ont prévu la suppression intégrale de la taxe d'habitation sur les résidences principales (THRP) pour l'ensemble des foyers fiscaux d'ici à 2023. Cette suppression est donc effective depuis 2020 pour 80 % des contribuables, sous condition de revenus.
A compter de 2021, la THRP des 20 % de contribuables restants est désormais un impôt national. Pour compenser cette perte de ressources fiscales Angers Loire Métropole se voit transférer en 2021 à due concurrence du produit de taxe d'habitation sur les résidences principales (THRP) une fraction de TVA nationale.

➢ Le produit 2020 de la **fiscalité "entreprises"** est de 51,6 M€. Ce montant se répartit majoritairement entre la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) pour 25,6 M€ et un produit constaté de Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) à 20,6 M€.

- La **CVAE** a ainsi baissé de -1,8 % entre 2019 et 2020. Cette variation semble s'expliquer par des régularisations sur l'année 2019 par certains groupes de sociétés (au 1er janvier 2018, changement des règles de détermination du taux de la CVAE pour limiter les optimisations fiscales),

Evolution du produit de CVAE perçu par ALM (en M€)

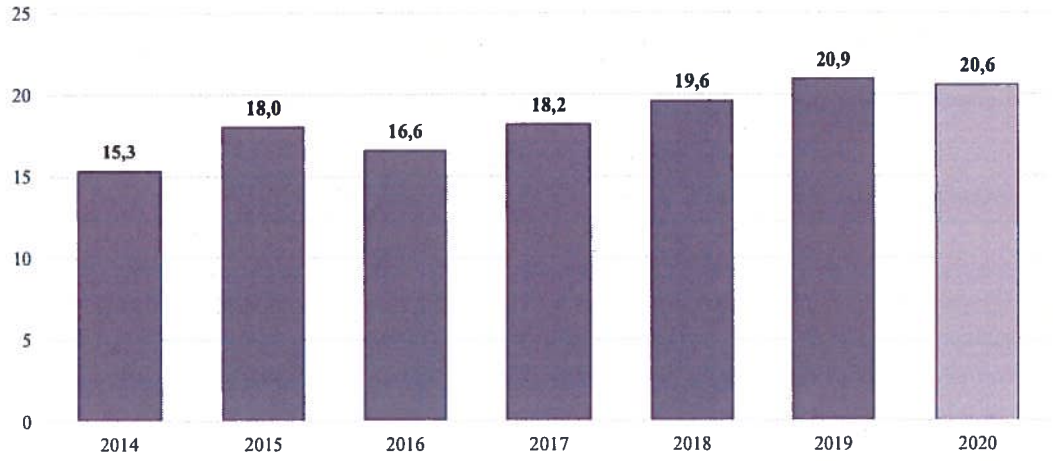

- La **CFE** a progressé d'environ + 0,9 M€ (soit + 3,5 %). Cette progression s'explique notamment par une hausse du nombre d'entreprises imposées : 20 409 en 2020 contre 18 753 en 2019, soit + 1 656 entreprises.

  Pour mémoire, Angers Loire Métropole a délibéré en juillet 2020 pour appliquer le **dégrèvement exceptionnel crise sanitaire** rendu possible par la loi des finances rectificative n°3 pour 2020. Cette mesure vise à réduire des deux tiers la cotisation CFE des entreprises des secteurs d'activités particulièrement touchés par la crise (principalement hôtellerie, restauration, culture, tourisme). Le montant total du dégrèvement notifié est de 783 K€ dont **391 K€ déduit du produit fiscal 2020** de la collectivité (le solde est à la charge de l'Etat).

- Concernant les autres composantes de fiscalité "entreprises", la taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) et le produit des impositions forfaitaires sur les entreprises de réseaux (IFER) sont relativement dynamiques entre 2019 et 2020 (+ 0,25 M€ pour la TASCOM et + 30 k€ pour les IFER).

- **Les dotations, subventions et participations**

Ce poste budgétaire représente 37,9 M€ soit 23 % des recettes de fonctionnement du budget principal et a diminué entre 2019 et 2020 (- 1,3 %). Il se compose de la manière suivante :

	CA 2019	CA 2020	Variation en €	Variation en %
DGF	33 393 075	33 050 989	- 342 086	-1,0%
FCTVA fonctionnement	119 793	285 767	165 974	138,6%
Participations	1 245 286	1 365 861	120 575	9,7%
Allocations compensatrices	3 020 600	3 269 192	248 592	8,2%
TOTAL	**37 778 754**	**37 971 809**	**193 055**	**0,5%**

- La Dotation Globale de Fonctionnement

L'historique de l'évolution de la DGF est marqué sur ces dernières années par 3 éléments majeurs que l'on retrouve dans le graphique ci-après :

Evolution de la DGF depuis 2012
en M€

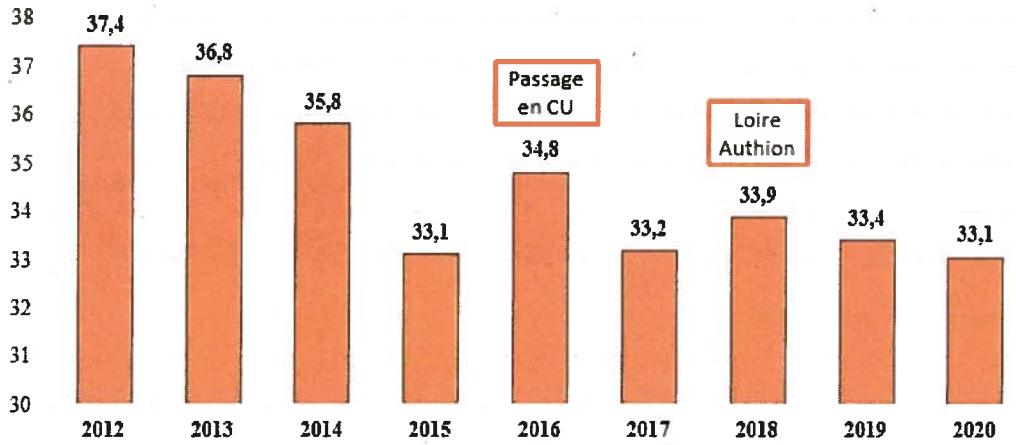

- **la baisse de la DGF sur la période 2013-2017** : 4 années de baisse de DGF auront généré une perte cumulée de près de 14,9 M€ sur la période 2014-2017 pour Angers Loire Métropole,

- **la transformation en Communauté urbaine au 1er septembre 2015 et la bonification de DGF associée en 2016** (+ 3,7 M€ obtenus),

- **l'adhésion de Loire-Authion à la Communauté urbaine au 1er janvier 2018 (+ 0,6 M€).**

- **Les autres produits (produits des services, produits financiers)**

Ces **autres recettes** sont en baisse de - 20 %. Cela s'explique essentiellement par un reversement moindre du budget annexe déchets au budget principal entre 2019 et 2020 (4 M€ en 2019 et 1 M€ en 2020). Si ce montant de recette exceptionnelle était retraité, le poste autres recettes serait en baisse de -5 %. Cette baisse correspond notamment à des refacturations (notamment pour les services informatiques) entre ALM et la Ville d'Angers moins importantes en 2020 qu'en 2019.

- **Les produits exceptionnels**

Les recettes exceptionnelles atteignent 3 M€. Il s'agit essentiellement de diverses cessions de foncier et de bâtiments économiques pour 2,8 M€.

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Initialement, cette année 2020 était la dernière année de bilan du **dispositif contractuel avec l'Etat de maîtrise des dépenses du budget principal sur la période 2018-2020** (articles 13 et 29 de la loi de programmation des finances publiques).

L'objectif d'évolution maximale des dépenses réelles de fonctionnement pour Angers Loire Métropole (ALM) avait été fixé **à 1,05 % par an par rapport à une base 2017**. ALM a respecté ses engagements jusqu'en 2019. Compte tenu de la crise, l'application du contrat a été suspendue pour l'exercice 2020.

Les principales évolutions de ces dépenses de fonctionnement sont présentées par rubrique ci-après :

- **Les dépenses de personnel :**

Compte tenu de la crise, la politique Ressources Humaines mise en œuvre en 2020 a intégré un certain nombre de dépenses exceptionnelles (primes COVID notamment). Ainsi, **tous budgets agrégés, le chapitre 012 "charges de personnel" a évolué de + 2,1 %** (43 M€ en 2020 contre 42,1 M€ en 2019).

ALM	CA 2019	CA 2020	%
Principal	**24 185 392**	**24 760 464**	**2,4%**
Eau	5 659 830	5 921 537	4,6%
Assainissement	3 613 416	3 760 424	4,1%
Déchets	7 951 093	7 819 136	-1,7%
Transports	538 168	583 524	8,4%
Réseaux de chaleur	129 689	125 366	-3,3%
Total dépenses chapitre 012	**42 077 589**	**42 970 451**	**2,1%**

L'évolution des charges de personnel est liée aux éléments suivants :

- ✓ Effets du Glissement Vieillesse Technicité et décisions de l'Etat (Parcours Professionnel, carrières et RIFSEEP),
- ✓ Prime COVID (soit 320 000 €),
- ✓ Renforcement du service informatique et accompagnement du projet Territoire Intelligent,
- ✓ Autres évolutions diverses (recrutement 2020 sur des postes vacants en 2019...).

- **Les autres charges de gestion courante :**

La contribution au SDIS progresse de + 1,2 % pour atteindre 14,1 M€ et les autres **subventions de fonctionnement** sont en baisse de – 1,5 %.

Concernant **les participations aux budgets annexes**, elles sont en légère hausse de + 0,15 M€. En effet, la participation au budget aéroport est repassée à un niveau plancher de 0,6 M€ (après 0,45 M€ en 2019 grâce aux opérations financières exceptionnelles de fin de contrat de Délégation de Service Public). Pour information, vous trouverez ci-dessous le récapitulatif des participations du budget principal au budget annexe aéroport :

	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020
Participation du budget Principal	1 200 000 €	1 200 000 €	865 000 €	600 000 €	450 000 €	600 000 €

- **Les atténuations de produits :**

Cette rubrique regroupe notamment le Fonds National de Garantie Individuel de Ressources (FNGIR), les Attributions de Compensation et la Dotation de Solidarité Communautaire. Globalement, ce poste de 30,7 M€ est quasi stable.

- **Les autres dépenses de fonctionnement :**

Ces autres dépenses regroupent les dépenses de fonctionnement courantes des services pour 22,8 M€. Son augmentation de 3,2 M€ est liée aux dépenses COVID (masques, gel et autres), à la régularisation des conventions de gestion déléguée sur la compétence éclairage public et à la mise en place du marché Territoire Intelligent en 2020.

♦ EPARGNES ET ANNUITES DE LA DETTE DU BUDGET PRINCIPAL

La légère baisse des recettes et la hausse des dépenses induisent une diminution de l'épargne brute entre 2019 et 2020. En déduisant le remboursement en capital de la dette de cet indicateur, on obtient l'épargne nette qui atteint 24,9 M€ en 2020.

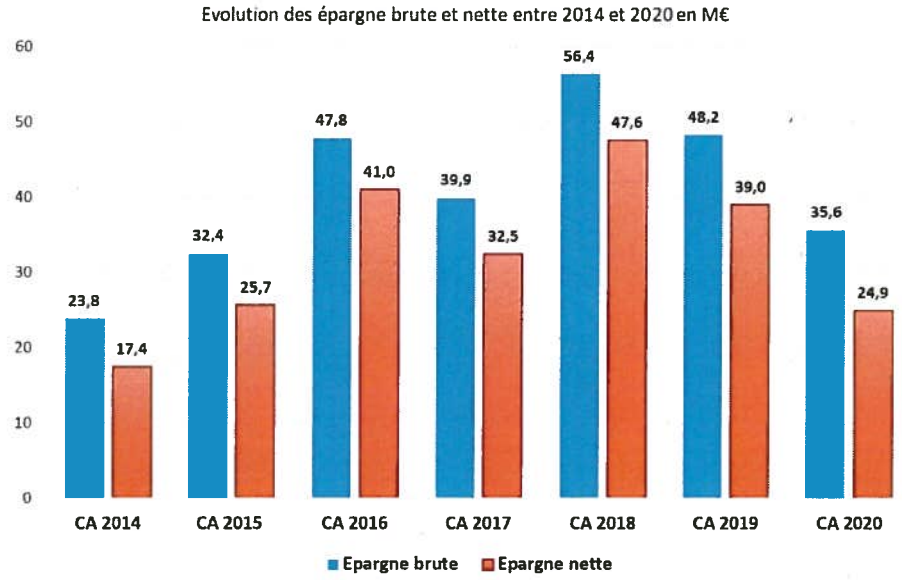

En retraitant les chapitres budgétaires 67, 77, 68 et 6573 (charges et produits exceptionnels, provisions et participations exceptionnelles aux budgets annexes) de ces dernières années, la courbe de l'épargne brute permet une lecture plus précise de la tendance associée aux derniers exercices budgétaires.

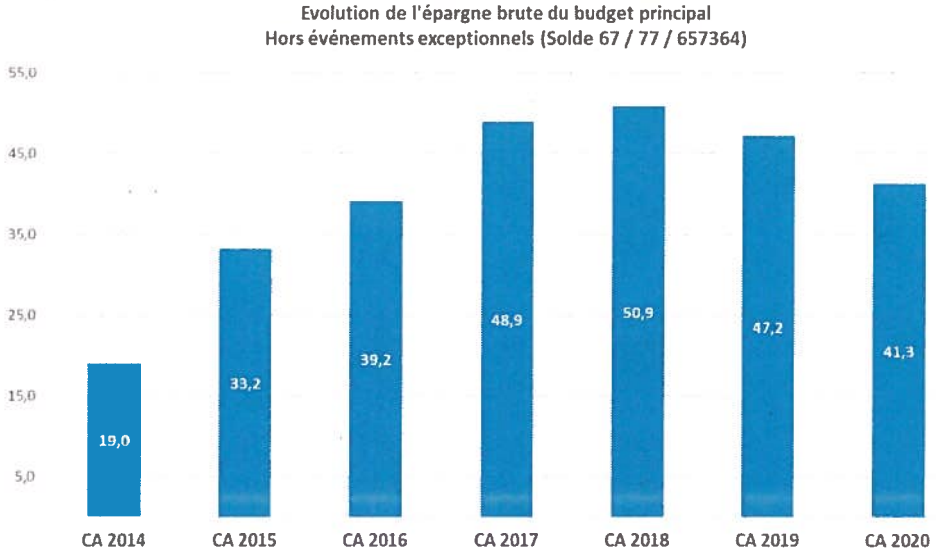

♦ LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DU BUDGET PRINCIPAL

Les dépenses d'investissement 2020 ont atteint **66,5 M€** soit un léger repli par rapport à 2019 (- 8 M€) sur ce budget. Parmi les principales opérations d'investissement du budget principal 2020, on peut noter :

Description	Total
Voirie et Eaux Pluviales	14 347 006
ZAC / PAC d'interêt communautaire (Capucins, Hauts de Loire, Verneau, Cour Saint Laud, Plateau de la Mayenne...)	12 453 448
Renouvellement urbain (Belle Beille, Monplaisir)	4 947 564
Territoire Intelligent (Eclairage public, système d'information...)	4 629 138
Constructions scolaires	3 871 179
Accompagenement Tramway	3 647 322
Logements (Logements sociaux et aide à la pierre)	3 113 339
Enseignement Supérieur et Contrat de Plan Etat Région	3 044 735
Boucles vertes / Plan Vélo	2 608 803
Réserves foncières communautaires et communales	1 108 745
Participation Centre des Congrès	1 080 000
Echangeur des trois paroisses	684 215
Total	**55 535 493**

Principales opérations Pilotage Mutualisé des Politiques Publiques	Total
Reversement de fiscalité (Amendes de police et Taxe d'aménagement)	3 538 154
Moyens informatiques	1 861 847
Prise de participations	438 150
Total	**5 838 151**

S/total des principales opérations d'investissement	**61 373 643**

Total mandaté CA 2020	**66 448 393**
% des principales opérations sur CA 2020	92%

♦ LES RECETTES D'INVESTISSEMENT DU BUDGET PRINCIPAL

Le tableau suivant reprend les principales recettes d'investissement pour ce CA 2020 :

En K€	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020
Epargne nette	17 430	25 671	41 000	32 456	47 551	38 980	24 946
Subventions et FCTVA	8 168	10 438	11 431	20 167	25 790	21 745	12 770
Emprunts	0	10 000	20 000	22 839	18 250	18 770	31 500
TOTAL	**25 598**	**46 109**	**72 431**	**75 462**	**91 591**	**79 495**	**69 216**

Présenté sous une autre forme, vous trouverez, ci-dessous, la structure du financement pour nos investissements entre 2014 et 2020 qui souligne la part majoritaire de l'autofinancement :

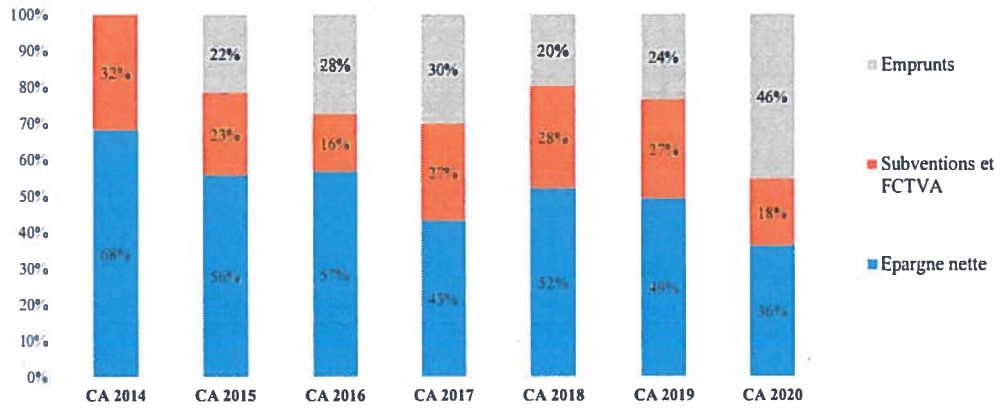

Conformément à la stratégie financière annoncée lors des différents débats d'orientation budgétaire et budgets primitifs, la structure de financement de nos investissements s'adapte au rythme des dépenses à financer, au niveau annuel de l'épargne dégagée et aux conditions des marchés financiers.

Cette stratégie et l'anticipation d'un besoin de financement élevé en 2020 a permis de conserver une structure de financement de l'investissement cohérente en 2020 qui peut se résumer à 46 % de recours à l'emprunt et 54 % de ressources propres (dont 36 % d'épargne nette).

BUDGET EAU

Fonctionnement

(en milliers d'Euros)

RECETTES	CA 2019	CA 2020	Evolut°	%
Prod. Exploitation	22 682	23 369	688	3,0%
Redevance pollution	4 226	4 320	95	2,2%
Autres	2 490	2 488	-2	-0,1%
Sous total	**29 398**	**30 178**	**780**	2,7%

DEPENSES	CA 2019	CA 2020	Evolut°	%
Personnel	5 660	5 922	262	4,6%
Revers. redev. Pollution	4 121	4 223	102	2,5%
Fonct. du service	7 801	8 521	720	9,2%
Sous total	**17 581**	**18 665**	**1 084**	6,2%
Epargne de gestion	***11 817***	***11 513***	***-304***	-2,6%
Intérêts	*806*	*953*	*147*	18,3%
Epargne brute	***11 010***	***10 559***	***-451***	-4,1%
Capital	*1 599*	*1 444*	*-156*	-9,7%
Epargne nette	***9 411***	***9 116***	***-295***	-3,1%

Investissement

FINANCEMENT	CA 2019	CA 2020	Evolut°	%
Epargne nette	9 411	9 116	-295	-3,1%
Subventions/créances	356	-	-356	-100,0%
Autres recettes	31	25	-6	-20,7%
Emprunts	-	-		
Total	***9 798***	***9 141***	***2 517***	34,6%

DEPENSES	CA 2019	CA 2020	Evolut°	%
Dépenses d'équipement	10 602	7 899	-2 703	-25,5%
Total	***10 602***	***7 899***	***-2 703***	-25,5%

♦ EXPLOITATION

Au global, les recettes de fonctionnement progressent de 0,8 M€ soit + 2,7 % et les dépenses de 1,1 M€ soit + 6,2 %.

Les produits d'exploitation ont évolué positivement entre 2019 et 2020 (+ 0,7 M€). Cette progression s'est opérée grâce à l'effet conjugué de l'évolution positive du niveau de la redevance eau et des volumes facturés (+ 3% sur les ventes d'eau et les abonnements). Les postes « redevance pollution » et « autres recettes » quant à eux sont quasi-stables même si des mouvements internes sont constatés en 2020 (moins de produits liés à l'activité branchements à cause du COVID et plus de recette sur la maintenance des poteaux incendie).

Les charges d'exploitation progressent avec une masse salariale à + 4,6 % (suite à la reprise en régie de périmètres jusqu'alors externalisés et prime COVID) et des charges de fonctionnement des services en hausse de + 9,2 % soit + 0,7 M€ par rapport à 2019 (achats d'eau au syndicat d'eau de l'Anjou : + 0,3 M€, consommation d'énergie et de réactifs + 0,3 M€, charges d'entretien et de maintenance de l'usine : + 0,1 M€).

♦ EPARGNE ET ANNUITES

Malgré le dynamisme des recettes, l'évolution des charges de fonctionnement à la hausse fait baisser légèrement les différents niveaux d'épargne (entre -2 et 4 %). Le niveau d'épargne nette reste particulièrement élevé avec 9,1 M€. Cette ressource permet à la collectivité d'autofinancer totalement ses hauts niveaux d'investissement et de répondre aux objectifs de renouvellement et d'entretien de notre patrimoine (en particulier nos canalisations).

♦ INVESTISSEMENT

Pour mémoire, le CA 2019 avait constaté 2,7 M€ de dépenses pour la construction du bâtiment regroupant les services sur le site de la rue Chèvre. Hors cette dépense exceptionnelle, les niveaux d'investissement 2020 de 7,9 M€ sont équivalents à ceux de 2019. Ils peuvent se ventiler de la manière suivante :

- 4,7 M€ ont été consacrés au réseau de distribution d'eau potable,
- 1,8 M€ pour les travaux sur l'usine de production et les stockages (avec notamment le démarrage des travaux de renouvellement des membranes de l'étage d'ultrafiltration),
- 1 M€ pour des dépenses logistiques, l'achat de matériels (dont les véhicules, les compteurs...).

→ BUDGET ASSAINISSEMENT

Fonctionnement

(en milliers d'Euros)

RECETTES	CA 2019	CA 2020	Ecart	%
Produits des ventes	20 390	21 315	925	4,5%
Participation PRE / PFAC	2 772	2 787	15	0,5%
Redevance Pollution	1 950	1 989	39	2,0%
Station Baumette	1 111	1 198	87	7,8%
Autres	342	283	-59	-17,4%
Sous total	**26 566**	**27 573**	**1 007**	**3,8%**

DEPENSES	CA 2019	CA 2020	Ecart	%
Personnel	3 613	3 760	147	4,1%
Exploitation station Baumette	3 915	5 215	1 300	33,2%
Redevance Pollution	2 220	1 982	-238	-10,7%
Fonct. du service	3 502	3 453	-48	-1,4%
Sous total	**13 251**	**14 411**	**1 160**	**8,8%**
Epargne de gestion	13 315	13 162	-153	-1,1%
Intérêts	462	897	435	94,1%
Epargne brute	12 853	12 265	-588	-4,6%
Capital	1 017	1 018	1	0,1%
Epargne nette	11 836	11 247	-589	-5,0%

Investissement

FINANCEMENT	CA 2019	CA 2020	Ecart	%
Epargne nette	11 836	11 247	-589	-5,0%
Subventions et autres	659	370	-289	-43,8%
Emprunts				
Total	12 495	11 617	-877	-7,0%

DEPENSES	CA 2019	CA 2020	Ecart	%
Dépenses d'équipement	14 327	8 845	-5 482	-38,3%
Total	14 327	8 845	-5 482	-38,3%

♦ FONCTIONNEMENT

Les recettes d'exploitation évoluent de plus de 3,8 % sous l'impulsion de la redevance assainissement (+ 0,9 M€). Les autres postes de recettes sont quasi stables.

Globalement, les charges d'exploitation également sont en hausse de + 8,8 % soit + 1,2 M€. La masse salariale évolue de + 4,1% (suite à la reprise en régie de périmètres jusqu'alors externalisés et prime COVID). Les autres charges de fonctionnement progressent notamment du fait des dépenses d'exploitation de la station de la Baumette (+ 1,3 M€ : une régularisation comptable exceptionnelle d'une prestation 2019 a été intégrée pour + 0,7 M€ et le reste de la hausse s'explique par la facturation de nouveaux traitements des eaux usées + 0,6 M€).

♦ EPARGNES ET ANNUITES DE LA DETTE

Compte tenu de ces tendances sur les recettes et charges d'exploitation, l'épargne de gestion est en légère baisse de - 0,15 M€. Les intérêts de la dette sont en forte hausse suite à la dégradation de la parité USD/CHF et des effets générés sur les formules de certains prêts structurés (+ 0,4 M€). En conséquence, l'épargne brute et l'épargne nette sont en baisse de – 0,6 M€. **Le niveau de l'épargne nette de 11,2 M€ reste toutefois particulièrement élevé et permet d'autofinancer totalement et sans emprunts l'important programme d'investissement 2020.**

♦ INVESTISSEMENT

Pour mémoire, le CA 2019 a constaté 5,9 M€ de dépenses pour la station de la Baumette. Hors cette dépense exceptionnelle, les investissements 2020 de 8,8 M€ sont équivalents à ceux de 2019. Ce montant se répartit principalement de la manière suivante :

- 5,6 M€ dans l'entretien et le renouvellement des réseaux d'assainissement,
- 1,2 M€ pour la station de la Baumette,
- 0,8 M€ dans les stations de dépollution périphériques.

→ BUDGET DECHETS

Fonctionnement

(en milliers d'Euros)

RECETTES	CA 2019	CA 2020	Ecart	%
Prod. Exploitation	3 309	2 331	-977	-29,5%
T.E.O.M	29 913	30 056	143	0,5%
Subventions	3 343	3 991	648	19,4%
Autres	139	124	-15	-10,8%
Recette exceptionnelle	222	117	-104	-47,0%
Sous total	*36 925*	*36 620*	*-305*	*-0,8%*

DEPENSES	CA 2019	CA 2020	Ecart	%
Personnel	7 951	7 819	-132	-1,7%
Contrats exploitation	12 511	13 362	851	6,8%
Fonct. du service	5 539	5 314	-225	-4,1%
Reversement Excédent au B. Principal	4 000	1 000	-3 000	-75,0%
Sous total	*30 002*	*27 495*	*-2 506*	*-8,4%*
Epargne de gestion	*6 924*	*9 124*	*2 201*	*31,8%*
Intérêts	*685*	*537*	*- 148*	*-22%*
Epargne brute	*6 239*	*8 588*	*2 349*	*37,6%*
Capital	*1 005*	*901*	*- 104*	*-10%*
Epargne nette	*5 234*	*7 687*	*2 453*	*46,9%*

Investissement

FINANCEMENT	CA 2019	CA 2020	Ecart	%
Autofinancement	5 234	7 687	2 453	46,9%
Subventions + TVA	329	425	96	29,1%
Emprunts	-		-	
Total	*5 563*	*8 112*	*2 549*	*45,8%*

DEPENSES	CA 2019	CA 2020	Ecart	%
Dépenses d'équipement	3 213	6 184	2 971	92,5%
Remboursement anticipé d'emprunt	3 770	1 500	520	16,0%
Total	*6 983*	*7 684*	*1 431*	*25,8%*

♦ FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement sont en légère baisse de - 0,8 % entre 2019 et 2020. La diminution des produits d'exploitation (-1 M€) est principalement liée à la chute des recettes liées à la revente des matériaux (le prix de rachat des papiers, plastiques ou cartons a été divisé par deux entre 2019 et 2020). Le produit de la TEOM suit, quant à lui, l'évolution des bases fiscales avec + 0,5 % soit + 0,1 M€.

Les dépenses de fonctionnement évoluent globalement de – 8,4 %. Cette évolution résulte essentiellement :

- d'une baisse du reversement au budget principal de - 3 M€,
- d'une hausse des dépenses associées à certains contrats d'exploitation de + 0,8 M€ (augmentation du nombre de conteneurs enterrés à entretenir, mise en place d'une collecte le week-end, augmentation du gardiennage de certains sites...).

♦ EPARGNES ET ANNUITES DE LA DETTE

La conjugaison d'une légère baisse des recettes et d'une forte chute des dépenses induit une hausse significative des niveaux d'épargne. Ce niveau élevé permet à la fois d'autofinancer totalement les investissements 2020 et de poursuivre le désendettement du budget annexe (-1,5 M€ en 2020).

Grâce à la fermeture de Biopole, l'encours de dette est ainsi déjà passé de 44,4 M€ au 31 décembre 2014 à 16 M€ au 31 décembre 2020 soit une baisse de 64 %. La décision de notre collectivité de fermer ce site inefficace et dangereux nous a donc permis en 6 ans de diminuer de près de 28,5 M€ notre dette.

Le niveau des excédents budgétaires du budget déchets nous a même permis de constater une première **diminution du taux de TEOM sur ce CA 2020** (baisse de taux équivalente à la progression du taux de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives). **Pour mémoire, une nouvelle baisse des taux a été votée dans le cadre du BP 2021.**

♦ INVESTISSEMENT

Hors remboursement anticipé de la dette (1,5 M€) et gestion du contentieux TVA avec GEVAL (2,4 M€), l'exercice 2020 est marqué par une hausse significative de l'investissement de + 20 % pour atteindre 3,8 M€. Les principales dépenses concernent l'acquisition de conteneurs enterrés et de composteurs (1,3 M€), de véhicules de collecte (0,9 M€) et les travaux dans les déchetteries (0,6 M€).

BUDGET AEROPORT

Fonctionnement

(en milliers d'Euros)

RECETTES	CA 2019	CA 2020	Ecart	%
Prod. Exploitation	0	27	27	85,5%
Participat. Budget Principal	450	600	150	25,0%
Sous total	***450***	***627***	*177*	*15,8%*

DEPENSES	CA 2019	CA 2020	Ecart	%
Contrat d'exploitation	657	506	- 151	-28,3%
Autres	279	236	- 43	-18,9%
Sous total	***936***	***742***	- *194*	*-25,9%*
Epargne de gestion	***- 486***	***- 115***	*371*	*100,1%*
Intérêts	-	-	-	
Epargne brute	***- 486***	***- 115***	*371*	*100,1%*
Capital	-	-	-	
Epargne nette	***- 486***	***- 115***	*371*	*100,1%*

Investissement

FINANCEMENT	CA 2019	CA 2020	Ecart	%
Autofinancement	- 486	- 115	*371*	*100,1%*
Rembt. TVA	-	-		
Emprunts	-	-		
Total	***- 486***	***- 115***	*371*	*98,7%*

DEPENSES	CA 2019	CA 2020	Ecart	%
Dépenses d'équipement	79	114	35	42,3%
Total	***79***	***114***	*35*	*42,3%*

♦ COMMENTAIRE GENERAL

Le budget 2020 affiche une baisse des dépenses de fonctionnement (- 0,2 M€ par rapport à 2019) suite à la mise en place de la nouvelle Délégation de Service Public avec la société EDEIS.

Pour mémoire, vous trouverez ci-après un tableau qui illustre **la participation du budget principal au budget annexe entre 2015 et 2020 et reflète aussi notre décision d'arrêter les aides aux lignes** :

	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020
Participation du budget Principal	1 200 000 €	1 200 000 €	865 000 €	600 000 €	450 000 €	600 000 €

Les résultats excédentaires des exercices précédents compensent largement le déficit de l'exercice avec un **résultat de clôture fin 2020 positif de + 135 000 €.**

→ BUDGET TRANSPORTS

Fonctionnement

(en milliers d'Euros)

RECETTES	CA 2019	CA 2020	Ecart	%
Versement Mobilité	57 809	55 887	-1 921	-3,3%
DGD Transp. Scolaires	765	3 699	2 934	383,8%
Particip. ALM	11 442	11 442	0	0,0%
Autres	33	188	155	469,3%
TOTAL	70 048	71 216	1 168	1,67%
DSP recettes	7 853	16 378	8 525	108,56%
	77 901	87 594	9 693	12,4%

DEPENSES	CA 2019	CA 2020	Ecart	%
Contribution forfaitaire fonct.	43 430	40 504	-2 926	-6,7%
Dont DSP Transp. Urbains dépenses	51 283	56 882	5 599	10,9%
DSP recettes	-7 853	-16 378	-8 525	108,6%
Contribution d'équipement	1 128	2 113	985	87,3%
DSP - contribution Annuelle d'Equipement	600	1 550	950	158,3%
Subv. Equipement Quai bus	528	563	35	6,6%
Restitution de Fiscalité	1 670	970	-700	-41,9%
Fonct. Services Transports/Tramway	2 254	2 090	-164	-7,3%
Dont RH	538	584	46	8,5%
Dont indemnisation Tramway	704	538	-166	-23,6%
Perte de change	245	280	35	14,1%
TOTAL	48 728	45 957	-2 771	-5,7%
Epargne de gestion	21 320	25 259	3 939	18,5%
Intérêts	4 796	5 641	845	17,6%
Epargne brute	16 524	19 618	3 094	18,7%
Capital	6 364	8 901	2 538	39,9%
Epargne nette	10 161	10 717	556	5,5%

Investissement

FINANCEMENT	CA 2019	CA 2020	Ecart	%
Epargne nette	10 161	10 717	556	5,5%
Rembt T.V.A.	2 083	452	-1 630	-78,3%
Subventions + divers	5 223	5 356	133	16,3%
Emprunts	23 500	96 500	73 000	
Total	40 966	113 025	72 059	175,9%

DEPENSES	CA 2019	CA 2020	Ecart	%
Transports URBAINS	1 307	4 652	3 345	
TRAMWAY	41 822	82 991	41 169	98,4%
Total	43 130	87 643	44 514	103,2%

FONCTIONNEMENT

- **Les recettes**

Compte tenu de la crise, le Versement Mobilité (VM) recule de - 2 M€ par rapport à 2019 (soit – 3,3 %). Même si cette baisse est conséquente, elle reste toutefois moins élevée que celle anticipée en juin 2020 (- 8 M€ envisagés). Les effets de la crise sur le VM (notamment lié en 2020 aux périodes de chômage partiel) se poursuivent et impacteront probablement les recettes 2021. La comptabilisation d'une avance remboursable de l'Etat au BS 2021 de 7,1 M€ permettra d'aborder les mois qui arrivent avec une certaine marge de sécurité.

Le graphique suivant met en perspective et retrace l'évolution du produit de VM de ces 7 derniers exercices :

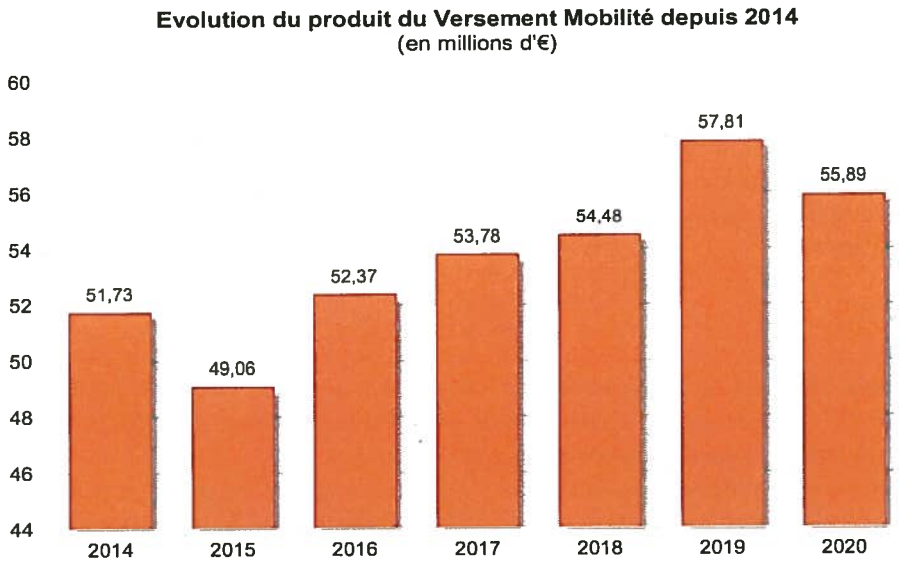

Pour mémoire, la DGD (Dotation Globale de Décentralisation) transports scolaires 2019 n'intégrait que la part Etat. La part régionale 2019 et 2020 de 1,5 M€ a été régularisée au CA 2020, à la suite de la signature de

la Convention de versement de la DGD avec la Région. Ce qui explique l'écart de 3 M€ entre ces deux exercices.

- **Les dépenses**

Elles diminuent de 2,7 M€ entre 2019 et 2020. Pour mémoire, l'année 2019 a été marquée par le renouvellement de la Délégation de Service Public de transports urbains au 1er juillet 2019 et l'année 2020 par les effets de la crise sur la mise en œuvre du service de transports. Il est donc difficile de comparer ces deux exercices sans retraitements.
Le tableau ci-dessous a vocation à essayer de matérialiser cette comparaison. Il présente les **inscriptions complètes associées à la seule DSP** pour conserver une base comparable entre le CA 2019 et 2020 et tenir compte du schéma financier associé à cette DSP :

DSP Transports Urbains	CA 2019	CA 2020	Evol. €	%
Contribution forfaitaire fonct.	**43 430**	**40 504**	**-2 926**	*-6,7%*
Dont DSP dépenses	*50 729*	*56 882*	*6 153*	*12,1%*
Dont DSP recettes	*-7 853*	*-16 378*	*-8 525*	*108,6%*
Dont DSP Pers. Mob. Réduite	554		*-554*	
Dont DSP - Intéressement	0		*0*	
Contribution d'équipement	**1 128**	**2 113**	**985**	*87,3%*
Restitution de Fiscalité	**1 647**	**970**	**-677**	*-41,1%*
TOTAL DSP Transports	**46 205**	**43 587**	**-2 618**	*-5,7%*

Une recette supplémentaire de 8,5 M€ (titres de transports) vient compenser une dépense supplémentaire de 6,1 M€ en 2020. Au final, le montant de la charge de la DSP est en baisse de -2,6 M€ soit - 5,7 %. La négociation de la nouvelle DSP et les effets de la crise sanitaire en recettes (moindre reversement de recettes voyageurs) comme en dépenses (économies réalisées lors des réductions de services en périodes de confinement total ou partiel) expliquent cette différence.

Pour mémoire, la nouvelle DSP pleinement mise en œuvre sur l'exercice 2020 a également été l'occasion de **diminuer le coût de l'abonnement pour les jeunes de moins de 26 ans et d'offrir aux personnes en situation de handicap les mêmes conditions tarifaires que les personnes valides**.

Concernant la contribution annuelle d'équipement de 2,1 M€, elle est en hausse de presque + 1 M€. Comme prévu au contrat de DSP, cette contribution 2020 a permis de financer la 1ère phase du système d'Open Payment (paiement et validation par carte bleu et smartphone directement aux valideurs des bus et tramway) et l'évolution du système billettique dans les bus et tramway, avec une mise en service prévue fin 2021.

Sur les autres dépenses de fonctionnement, on peut noter un niveau d'indemnisations versées dans le cadre des travaux du tramway de 0,54 M€.

♦ EPARGNES ET ANNUITES DE LA DETTE

La progression des recettes et la baisse des dépenses a permis d'améliorer l'épargne de gestion de manière significative (+ 4 M€) en 2020. Cette hausse du niveau d'épargne de gestion permet d'absorber la montée en charge progressive de l'annuité de la dette (+ 3,4 M€) associée aux nouvelles lignes de tramway B et C. En conséquence, le niveau d'épargne nette affiché à 10,7 M€ permet de continuer à autofinancer une partie des investissements de l'année.

♦ INVESTISSEMENT

Le montant des investissements du budget transport intègre des dépenses liées aux lignes B et C du tramway pour près de 83 M€ (1ère avance pour l'acquisition de matériel roulant pour 28 M€, travaux d'aménagement sur différents secteurs, travaux dans le centre de maintenance, etc).
Les dépenses d'investissement des transports urbains s'élèvent à 4,7 M€. Les principales dépenses ont porté sur **l'achat des 6 premiers bus au biogaz pour 2,1 M€, l'adaptation du dépôt bus pour l'alimentation au biogaz (station de compression, sécurisation de l'atelier, rénovation de l'alimentation électrique) pour un montant de 1,8 M€**, la sécurisation et l'aménagement d'arrêts de bus pour 0,4 M€.

Au global entre 2014 et 2020, ce budget aura porté plus de 212 M€ de dépenses d'investissement.

BUDGET RESEAUX DE CHALEUR

Fonctionnement

RECETTES		CA 2019	CA 2020	Ecart	%
Redevances	757	997	1 006	9	0.9%
Prestations de services	752	163	174	11	6.4%
Autres recettes	706	161	156	-5	-3.4%
Sous total		***1 322***	***1 336***	14	1.1%

(en milliers d'Euros)

DEPENSES		CA 2019	CA 2020	Ecart	%
Charge de personnel	012	130	125	-4	-3.3%
Charges à caractère général	011	111	66	-45	-40.7%
Autres charges					
Sous total		***241***	***191***	-50	-20.8%
Epargne de gestion		***1 080***	***1 144***	64	5.9%
Intérêts		282	175	- 107	-38.07%
Epargne brute		***799***	***970***	171	21.4%
Capital		496	544	48	9.58%
Epargne nette		***302***	***426***	124	40.9%

Investissement

FINANCEMENT	CA 2019	CA 2020	Ecart	%
Epargne nette	302	426	124	40.9%
Subvention/ Avances	-			
Total	***302***	***426***	124	40.9%

DEPENSES	CA 2019	CA 2020	Ecart	%
Dépenses d'équipement	155	256	101	65.6%
Total	***155***	***256***	101	65.6%

COMMENTAIRE GENERAL

Les recettes de fonctionnement du budget 2020 (essentiellement les redevances des délégataires) sont globalement stables à 1,3 M€ et **les dépenses de fonctionnement** sont en baisse de - 50 k€.

EPARGNE

L'épargne nette se situe à 0,4 M€ et permet de complètement autofinancer les investissements.

INVESTISSEMENT

Les dépenses d'équipement représentent 0,26 M€. Ces investissements ont porté sur des travaux de mise en conformité de la chaufferie Roseraie et sur des travaux de réseaux pour les traversées du tramway sur le quartier de Monplaisir et le secteur Allonneau.

BUDGET LOTISSEMENTS ECONOMIQUES

Le budget Lotissements économiques est un budget spécifique en ce sens qu'il ne comporte quasiment aucune écriture réelle en section d'investissement et fait l'objet d'une comptabilité dite "de stock".

Pour mémoire, les écritures 2019 ont concerné la mise en œuvre par acte notarié des conditions patrimoniales et financières de transfert des 8 zones d'activités économiques des communes vers Angers Loire Métropole suite au passage en Communauté Urbaine. 2020 est une année sans mouvements comptables majeurs.
Les travaux de viabilisation sont comptabilisés en fonctionnement et équilibrés par la vente de terrains.

Fonctionnement

(en milliers d'Euros)

RECETTES	CA 2019	CA 2020
Ventes de terrains	191	40
Sous Total	191	40

DEPENSES	CA 2019	CA 2020
Charges à caractère général	1 960	4
Sous Total	1 960	4
Epargne de gestion	***-1 769***	***36***
Intérêts	-	
Epargne brute	***-1 769***	***36***
Capital	-	
Epargne nette	***-1 769***	***36***

→ LA DETTE

L'année 2020 est marquée par une augmentation de l'encours de dette d'un peu plus de 100 M€ quasi exclusivement liée au financement des lignes B et C du tramway (+ 94 M€). Ainsi au 01/01/2021, **l'encours de la dette atteint 499,3 M€.**

Cette hausse était programmée et va se poursuivre en 2021 jusqu'en 2023. La situation financière actuelle de la collectivité permet d'absorber cette progression grâce aux décisions financières prises au cours de ces dernières années. **Notre collectivité a préparé depuis plus de 5 ans le financement de cette nouvelle infrastructure aux meilleures conditions.** Le niveau exceptionnel des taux depuis l'été 2019 nous permet d'alléger le poids des annuités envisagées avec un **taux moyen de 0,57 % sur une durée moyenne de 27 ans** pour la dernière campagne d'emprunts à l'automne 2020.

Comme pour l'ensemble des collectivités, l'ampleur de la crise actuelle a réduit les capacités d'autofinancement prévisionnelles envisagées notamment pour le budget annexe transport. Cependant, **la maîtrise de notre encours de dette sur la période 2014-2020 (- 18,3 M€ hors tramway entre le 31/12/2013 et le 31/12/2019) et une épargne solide permettent aujourd'hui au budget annexe transport de poursuivre le financement les travaux des lignes B et C et de faire face à ce contexte difficile.**

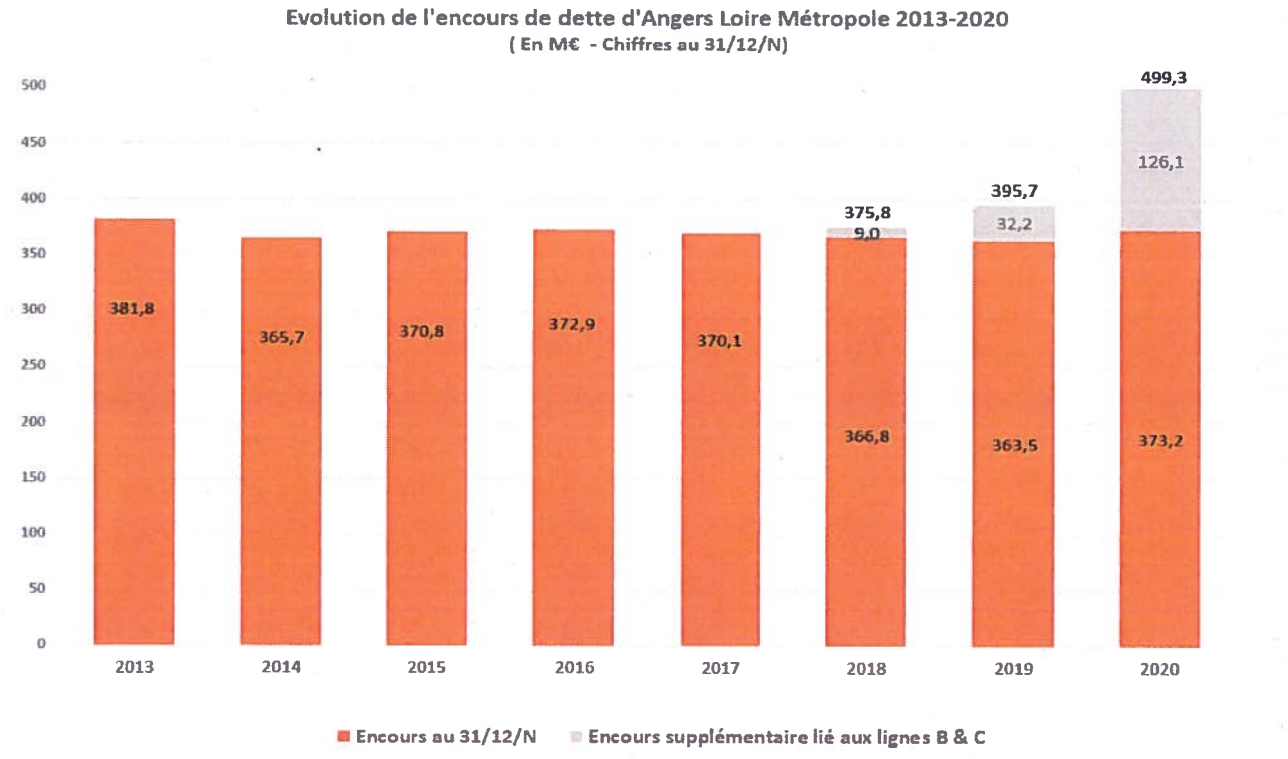

Concernant 2020, l'encours global évolue de + **103,6 M€** sur l'ensemble des budgets. Ce chiffre résulte du différentiel entre **22,9 M€** de remboursement de capital et **126,5 M€** de nouveaux emprunts **(dont 96,5 M€ pour permettre le financement du tramway).**

♦ UNE STRUCTURE DE DETTE MOINS RISQUEE MAIS TOUJOURS EXPOSEE

Parallèlement à cette hausse du niveau global de dette, la réduction significative du volume de dette à risque continue. Le stock de dette concerné est ainsi passé à 81,05 M€ soit 16,2% de l'encours (contre 148 M€ et 38,9 % en 2014). Le graphique ci-dessous illustre cette structure de dette :

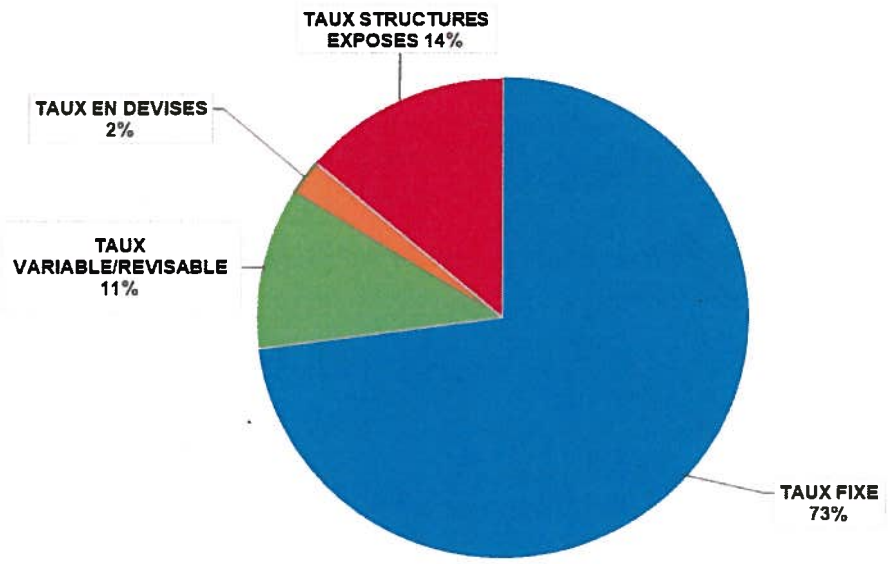

Malgré cette forte sécurisation et le renouvellement du fonds de soutien en février 2021, les index auxquels nous sommes principalement exposés ont été dégradés fin 2020 et début 2021 (la parité USD/CHF notamment). Cela a généré 1 M€ de frais financiers supplémentaires dans ce CA 2020 par rapport à 2019.

♦ UNE REPARTITION PAR PRETEUR EQUILIBREE

Pour information, il est à noter un certain équilibre entre nos 5 principaux prêteurs que sont : la Caisse des Dépôts et Consignations, la Banque Postale, le groupe Caisse d'Epargne, le groupe Crédit Agricole et la Société Générale.

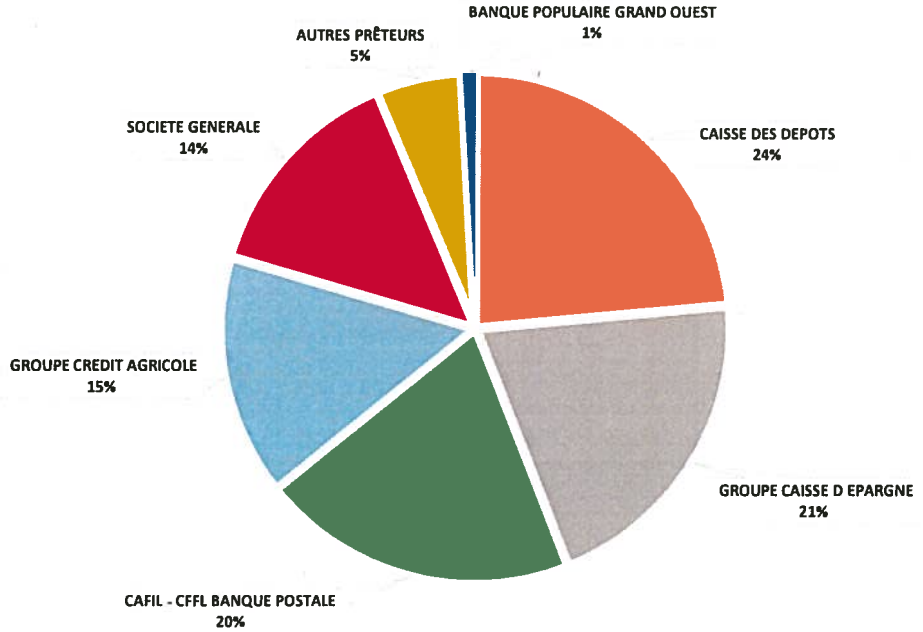

♦ NOUVEAUX EMPRUNTS 2020 : CONDITIONS FINANCIERES OBTENUES

La mise en œuvre de la stratégie de dette de la collectivité se réalise à des conditions financières de très bonne qualité. Vous trouverez ci-après les caractéristiques des sept nouveaux emprunts réalisés en 2020 pour 126,5 M€ au total :

- 15 M€ contractés auprès du Caisse d'Epargne au taux fixe de 0,42 % sur 20 ans,
- 15 M€ contractés auprès du CACIB au taux fixe 0.57 % sur 30 ans,
- 5 M€ contractés auprès de la Caisse d'Epargne au taux fixe de 0,52 % sur 30 ans,

et quatre emprunts signés en 2019 et mobilisés en 2020:

- 39 M€ auprès de la Banque Postale basé sur un taux fixe de 0,66% sur 30 ans,
- 20 M€ auprès de la Caisse d'Epargne au taux fixe 0,56 % sur 30 ans,
- 17,5 M€ auprès de la CDC basé sur un taux fixe de 0,80% sur 25 ans.
- 15 M€ contractés auprès de la Société Générale basé sur un taux fixe de 0,82% sur 20 ans,

En complément de ces emprunts ayant fait l'objet d'un versement en 2020, plusieurs autres contrats ont été signés en 2020 avec des versements prévus en 2021 :

- 30 M€ auprès de la la Banque Postale basé sur un taux fixe de 0,63% sur 30 ans.
- 20 M€ auprès d'Arkéa basé sur un taux fixe de 0,63% sur 30 ans.
- 10 M€ auprès de la Caisse d'Epargne basé sur un taux fixe de 0,57% sur 30 ans.
- 5 M€ auprès de la Caisse d'Epargne basé sur un taux fixe de 0,50% sur 20 ans,
- 3 M€ auprès du Crédit Coopératif basé sur un taux fixe de 0,50% sur 20 ans,
- 1,1 M€ auprès de la Société Générale basé sur un taux fixe de 0,55% sur 20 ans,
- 0,75 M€ auprès de la CDC basé sur un taux fixe de 0,55% sur 20 ans,

Pour résumer, les opérations réalisées à l'automne 2020 nous ont permis de signer un volume de financement d'environ 105 M€ à un taux fixe moyen 0,57 % sur une durée moyenne de 27 ans.

♦ LA CAPACITE DE DESENDETTEMENT

Le rapport entre le stock de dette et l'épargne brute (appelé capacité de désendettement) permet de mesurer le nombre d'année nécessaire pour rembourser l'encours de dette en y consacrant la totalité de l'épargne brute.

	BUDGET CONSOLIDE						
	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020
Stock de dette au 31/12/N en M€ (encours global)	365,7	365,9	369,0	370,1	375,7	395,7	**499,3**
Epargne brute en M€	60,9	63,4	89,2	86,2	97,3	93,4	**87,5**
Capacité de désendettement en nb d'années	6	5,8	4,1	4,3	3,9	4,2	**5,7**

	BUDGET PRINCIPAL						
	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020
Stock de dette au 31/12/N en M€ (encours global)	87,2	91,8	105,6	121,7	132,3	142,9	**164,4**
Epargne brute en M€	23,8	32,4	47,8	39,9	56,4	48,2	**35,6**
Capacité de désendettement en nb d'années	3,7	2,8	2,2	3,1	2,3	3,0	**4,6**

Notre capacité de désendettement est de 5,7 ans pour le budget consolidé et de 4,6 ans pour le budget principal. Malgré le contexte et une légère hausse entre 2019 et 2020, **ces niveaux restent excellents et bien inférieurs aux 12 ans de valeur prudentielle présentée par l'Etat.**

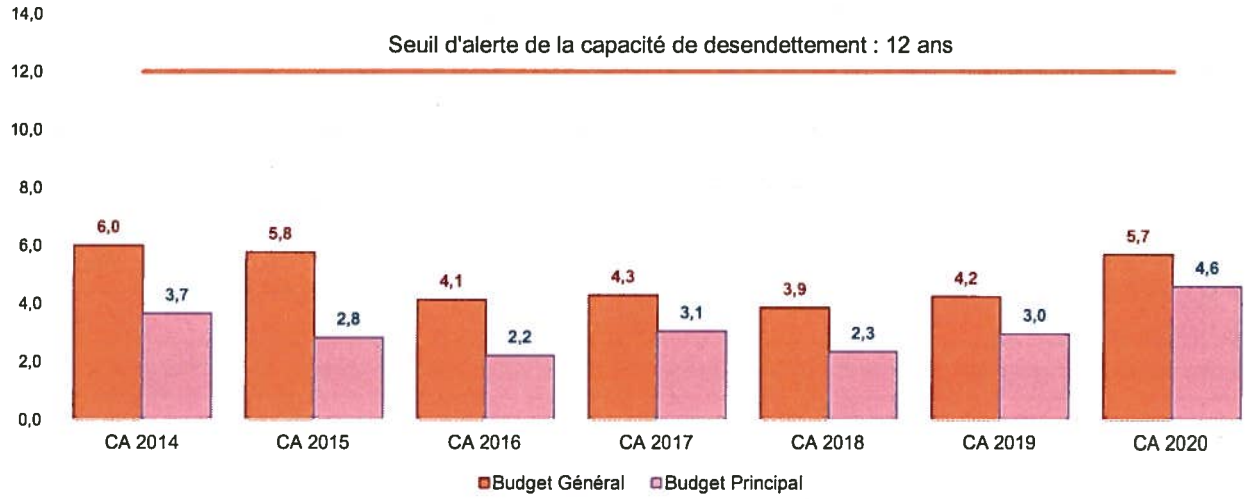

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-1 et suivants,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la commission des Finances du 07 juin 2021

DELIBERE

Approuve le compte administratif du budget général de l'exercice 2020,

Arrête les résultats de l'exercice hors résultats antérieurs à **78 647 692,64 €** se décomposant comme suit :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	RESULTAT DE L'EXERCICE
BUDGET PRINCIPAL	2 214 582,59	16 607 659,19	**18 822 241,78**
BUDGET EAU	3 413 997,00	5 911 424,86	**9 325 421,86**
BUDGET ASSAINISSEMENT	5 328 111,96	7 413 278,82	**12 741 390,78**
BUDGET DECHETS	86 776,18	6 384 237,21	**6 471 013,39**
BUDGET AEROPORT	5 731,27	-234 565,24	**-228 833,97**
BUDGET TRANSPORTS	22 366 337,53	8 943 990,98	**31 310 328,51**
BUDGET RESEAUX DE CHALEUR	-32 867,67	202 811,38	**169 943,71**
BUDGET LOTISSEMENT ECONOMIQUE	34 413,39	1 773,19	**36 186,58**
BUDGET GENERAL	**33 417 082,25**	**45 230 610,39**	**78 647 692,64**

Prend acte de la situation financière globale de clôture de l'exercice, après prise en compte des résultats antérieurs et des reports, comme suit :

	RESULTAT DE CLOTURE FIN 2019	Part Affectée à l'investissement en 2020	RESULTAT DE L'EXERCICE	INTEGRATION DE RESULTATS AUTRES	RESULTAT DE CLOTURE AVANT RESTES A REALISER	SOLDE DES RESTES A REALISER	RESULTAT DE CLOTURE
BUDGET PRINCIPAL	21 721 548,88	16 054 613,61	18 822 241,78	998 198,42	25 487 375,47	22 639 526,03	2 847 849,44
BUDGET EAU	5 537 842,16	8 083 842,58	9 325 421,86	417 614,54	7 197 035,98	2 375 663,31	4 821 372,67
BUDGET ASSAINISSEMENT	9 145 053,84	9 969 151,67	12 741 390,78		11 917 292,95	2 267 578,52	9 649 714,43
BUDGET DECHETS	4 898 030,93	6 043 234,17	6 471 013,39		5 325 810,15	2 190 651,39	3 135 158,76
BUDGET AEROPORT	397 922,16		-228 833,97		169 088,19	33 733,87	135 354,32
BUDGET TRANSPORTS	-8 346 648,42	5 928 383,03	31 310 328,51		17 035 297,06	3 927 046,82	13 108 250,24
BUDGET RESEAUX DE CHALEUR	1 066 623,75		169 943,71		1 236 567,46	34 518,29	1 202 049,17
BUDGET LOTISSEMENT	-1 805 507,58		36 186,58		-1 769 321,00		-1 769 321,00
BUDGET GENERAL	32 614 865,72	46 079 225,06	78 647 692,64	1 415 812,96	66 599 146,26	33 468 718,23	33 130 428,03

Budget Principal,
Budget Annexe Eau,
Budget Annexe Assainissement,
Budget Annexe Transport,
Budget général :

Le conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés

Abstentions: 8, M. Yves AUREGAN, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Bruno GOUA, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Elsa RICHARD, M. Arash SAEIDI, Mme Claire SCHWEITZER, Mme Céline VERON.

Budget Annexe Déchets
Budget Annexe Aéroport,
Budget Annexe Réseau de Chaleur,
Budget Annexe Lotissement économique :

Le conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés

Abstentions: 4, M. Yves AUREGAN, Mme Elsa RICHARD, M. Arash SAEIDI, Mme Claire SCHWEITZER.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le Président,
Le 1er Vice-Président
Jean-Marc VERCHERE

ANGERS LOIRE METROPOLE communauté urbaine

angers loire métropole
communauté urbaine

CONSEIL DE COMMUNAUTE
Séance du 21 juin 2021

Dossier N° 3

Délibération n°: DEL-2021-113

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - FINANCES

Affectation des résultats 2020

Rapporteur : François GERNIGON

L'an deux mille vingt-et-un le lundi vingt-et-un juin à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué le 15 juin 2021, s'est réuni en Visio Conférence, sous la présidence de M. Christophe BECHU, Président, assisté de M. Jean-Marc VERCHERE, M. Marc GOUA, M. François GERNIGON, Mme Corinne BOUCHOUX, M. Yvès GIDOIN, Mme Véronique MAILLET, M. Roch BRANCOUR, M. Jean-Charles PRONO, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Dominique BREJEON, M. Franck POQUIN, M. Benoit PILET, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS : M. Yves AUREGAN, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Hélène BERNUGAT, Mme Christine BLIN, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Emmanuel CAPUS, M. Patrick CHARTIER, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Benoît COCHET, M. Yves COLLIOT, Mme Anita DAUVILLON, M. Charles DIERS, Mme Sylviane DUARTE, M. Nicolas DUFETEL, Mme Karine ENGEL, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, Mme Caroline FEL, M. Bruno GOUA, Mme Corinne GROSSET, M. Francis GUITEAU, M. Jean HALLIGON, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. Maxence HENRY, M. Arnaud HIE, Mme Lydie JACQUET, M. Grégoire JAUNEAULT, M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, M. Jacques-Olivier MARTIN, Mme Nacira MEGHERBI, Mme Constance NEBBULA, M. Patrice NUNEZ, M. Stéphane PABRITZ, Mme Marina PAILLOCHER, M. Florian RAPIN, Mme Marie-France RENOU, Mme Claire SCHWEITZER, Mme Alima TAHIRI, M. Philippe VEYER, M. Jean-Philippe VIGNER

ETAIENT EXCUSES : Mme Roselyne BIENVENU, M. Jean-Louis DEMOIS, Mme Caroline HOUSSIN-SALVETAT, M. Philippe ABELLARD, Mme Catherine AUBRY, Mme Magali BERGUE, M. Robert BIAGI, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Sébastien BOUSSION, M. Marc CAILLEAU, M. Denis CHIMIER, Mme Edith CHOUTEAU, M. Damien COIFFARD, Mme Hélène CRUYPENNINCK, Mme Célia DIDIER, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Brigitte FAVRY, M. Vincent FEVRIER, M. Patrick GANNON, M. Jean-François GARCIA, M. Jérémy GIRAULT, M. Eric GODIN, M. Paul HEULIN, M. Philippe HOULGARD, M. Mickaël JOUSSET, Mme Carine LE BRIS-VOINOT, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Philippe REVERDY, Mme Elsa RICHARD, M. Bruno RICHOU, M. Arash SAEIDI, Mme Céline VERON, M. Richard YVON

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS
Mme Hélène CRUYPENNINCK a donné pouvoir à Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD
M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Nacira MEGHERBI
M. Vincent FEVRIER a donné pouvoir à Mme Caroline FEL
M. Patrick GANNON a donné pouvoir à Mme Marie-Isabelle LEMIERRE
M. Mickaël JOUSSET a donné pouvoir à M. Benoît COCHET
Mme Isabelle RAIMBAULT a donné pouvoir à M. Dominique BREJEON
M. Philippe REVERDY a donné pouvoir à Mme Corinne GROSSET
Mme Elsa RICHARD a donné pouvoir à M. Yves AUREGAN
M. Arash SAEIDI a donné pouvoir à M. Yves AUREGAN
Mme Céline VERON a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
M. Richard YVON a donné pouvoir à Mme Marina PAILLOCHER

Mme Corinne BOUCHOUX, Conseillère communautaire, a été désignée en qualité de secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 22 juin 2021.

EXPOSE

Le budget général d'Angers Loire Métropole enregistre au 31 décembre 2020 un excédent cumulé de fonctionnement de **78 753 667,24 €**, se répartissant entre les budgets ainsi :

Budget Principal	+	34 302 445,20
Budget Eau	+	10 992 753,33
Budget Assainissement	+	14 924 667,59
Budget Déchets	+	8 952 308,92
Budget Transports	+	8 943 990,98
Budget Réseaux Chaleur	+	799 885,50
Budget Aéroport	-	98 040,38
Budget Lotissements Economiques	-	64 343,90
		78 753 667,24

En ajoutant un déficit cumulé d'investissement de – 13 570 333,94 € et la reprise des dissolutions des syndicats (+ 1 415 812,96 €)**, on obtient un résultat global de clôture (avant restes à réaliser) de** + 66 599 146,26 **€.**

Il faut rappeler que l'affectation des résultats ne concerne que l'excédent de fonctionnement et doit servir en priorité (articles R2311-11 et R2311-12 du CGCT) :

- à l'apurement d'un éventuel déficit de fonctionnement antérieur,
- à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement (y compris le solde des restes à réaliser),
- pour le solde, selon la décision de l'assemblée délibérante, en excédent de fonctionnement reporté (compte 002) ou en dotation complémentaire en réserve en investissement (compte 1068 et 1064).

A noter que pour le budget annexe Déchets, il vous est proposé d'affecter une partie de l'excédent au budget principal à hauteur de 1 000 000 €.

A – BUDGET PRINCIPAL

Résultat de fonctionnement des exercices antérieurs (au 31/12/2019)	**+ 17 694 786,01 €**
Résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 :	**+ 16 607 659,19 €**

Soit un total à affecter de : + 34 302 445,20 €

Résultat d'investissement des exercices antérieurs (31/12/2019)	**- 12 027 850,74 €**
Résultat d'investissement de l'exercice 2020 :	**+ 2 214 582,59 €**
Solde des restes à réaliser (reports d'investissement)	**- 22 639 526,03 €**

Soit un besoin à couvrir de : 32 452 794,18 €

Il est précisé qu'Angers Loire Métropole a repris lors du budget supplémentaire 2020 les résultats du Syndicat SADAR, suite à sa dissolution au 31/03/2020, à hauteur de + 316 859,71 € en investissement et + 681 338,71 € en fonctionnement, conformément au protocole amiable de dissolution en date du 7 février 2020.

B – BUDGET ANNEXE EAU

Résultat de fonctionnement des exercices antérieurs (au 31/12/2019)	**+ 5 081 328,47 €**
Résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 :	**+ 5 911 424,86 €**

Soit un total à affecter de : + 10 992 753,33 €

Résultat d'investissement des exercices antérieurs (au 31/12/2019)	**- 7 627 328,89 €**
Résultat d'investissement de l'exercice 2020 :	**+ 3 413 997,00 €**
Solde des restes à réaliser (reports d'investissement)	**- 2 375 663,31 €**

Soit un besoin à couvrir de : 6 588 995,20 €

En plus de ces résultats, il est précisé qu'Angers Loire Métropole a repris lors de la DM2 2020 les résultats du Syndicat SIAEP de la région de Beaufort en Vallée, suite à sa dissolution au 01/01/2018, à hauteur de + 289 675, 05 € en investissement et + 127 939,49 € en fonctionnement.

C – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Résultat de fonctionnement des exercices antérieurs (au 31/12/2019)	**+ 7 511 388,77 €**
Résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 :	**+ 7 413 278,82 €**

Soit un total à affecter de : + 14 924 667,59 €

Résultat d'investissement des exercices antérieurs (au 31/12/2019)	**- 8 335 486, 60 €**
Résultat d'investissement de l'exercice 2020 :	**+ 5 328 111,96 €**
Solde des restes à réaliser	**- 2 267 578,52 €**

Soit un besoin à couvrir de : 5 274 953,16 €

D – BUDGET ANNEXE DECHETS

Résultat de fonctionnement des exercices antérieurs (au 31/12/2019)	**+ 2 568 071, 71 €**
Résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 :	**+ 6 384 237,21 €**

Soit un total à affecter de : + 8 952 308,92 €

Résultat d'investissement des exercices antérieurs (au 31/12/2019)	**- 3 713 274,95 €**
Résultat d'investissement de l'exercice 2020 :	**+ 86 776,18 €**
Solde des restes à réaliser	**- 2 190 651,39 €**

Soit un besoin à couvrir de : 5 817 150,16 €

Le solde de fonctionnement de 3 135 158,76 € pourrait être en partie reversé au budget principal à hauteur de 1 000 000 €.

E – BUDGET ANNEXE AEROPORT

Résultat de fonctionnement des exercices antérieurs (au 31/12/2019)	**+ 136 524,86 €**
Résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 :	**- 234 565,24 €**

Soit un total à affecter de : 0 €

Résultat d'investissement des exercices antérieurs (au 31/12/2019)	**+ 261 397,30 €**
Résultat d'investissement de l'exercice 2020 :	**+ 5 731,27 €**
Solde des restes à réaliser	**- 33 733,87 €**

Soit un besoin à couvrir de : 0 €

F – BUDGET ANNEXE TRANSPORTS

Résultat de fonctionnement des exercices antérieurs (au 31/12/2019)	**+ 0, 00 €**
Résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 :	**+ 8 943 990,98 €**

Soit un total à affecter de : + 8 943 990,98 €

Résultat d'investissement des exercices antérieurs (au 31/12/2019)	**- 14 275 031, 45€**
Résultat d'investissement de l'exercice 2020 :	**+ 22 366 337,53 €**
Solde des restes à réaliser	**- 3 927 046,82 €**

Soit un besoin à couvrir de : 0 €

G – BUDGET ANNEXE RESEAUX DE CHALEUR

Résultat de fonctionnement des exercices antérieurs (au 31/12/2019)	**+ 597 074,12 €**
Résultat de fonctionnement de l'exercice 2020:	**+ 202 811,38 €**

Soit un total à affecter de : + 799 885,50 €

Résultat d'investissement des exercices antérieurs (au 31/12/2019)	**+ 469 549,63 €**
Résultat d'investissement de l'exercice 2020 :	**- 32 867,67 €**
Solde des restes à réaliser	**- 34 518,29 €**

Soit un besoin à couvrir de : 0 €

H – BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT ECONOMIQUE

Résultat de fonctionnement des exercices antérieurs (au 31/12/2019)	**- 66 117,09 €**
Résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 :	**+ 1 773,19 €**

Soit un total à affecter de : 0,00 €

Résultat d'investissement des exercices antérieurs (au 31/12/2019)	**- 1 739 390,49 €**
Résultat d'investissement de l'exercice 2020 :	**+ 34 413,39 €**
Solde des restes à réaliser	**0,00 €**

Soit un besoin à couvrir de : 1 704 977,10 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-1 et suivants,
Vu le Code Général des Collectivités, articles R 2311-11 et R 2311-12,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la commission des Finances du 07 juin 2021

DELIBERE

Affecte au compte 1064 de l'exercice 2020 au titre des réserves règlementées :

- Budget annexe Eau : 24 286,68 €
- Budget annexe Assainissement : 7 410,83 €

Affecte au compte 1068 de l'exercice 2020 au titre des excédents de fonctionnement capitalisés :

- Budget Principal : **32 452 794,18 €**
- Budget annexe Eau : **6 564 708,52 €**
- Budget annexe Assainissement : **5 267 542, 33 €**
- Budget annexe Déchets : **5 817 150,16 €**
- Budget annexe Aéroport : **0,00 €**
- Budget annexe Transports : **0,00 €**
- Budget annexe Réseaux de chaleur : **0,00 €**
- Budget annexe Lotissements économiques : **0,00 €**

Reporte les soldes des résultats de fonctionnement au compte 002.

Reporte les soldes des résultats d'investissement au compte 001.

Autorise le reversement d'une partie de l'excédent de fonctionnement du budget annexe déchets sur le budget principal à hauteur de 1 000 000 €.

Prend acte des résultats du SADAR à la suite de sa dissolution au 31 mars 2020 à hauteur de + 316 859,71 € en investissement et + 681 338,71 € en fonctionnement, conformément au protocole de dissolution du 7 février 2020 annexé à l'arrêté de dissolution du 15 juin 2020. Ces résultats ont été repris au comptes 001 et 002 du budget supplémentaire 2020, conformément au compte de gestion du comptable.

Prend acte des résultats du Syndicat SIAEP de la région de Beaufort suite à sa dissolution au 1er janvier 2018 à hauteur de + 289 675,05 € en investissement et + 127 939,49 € en fonctionnement. Ces résultats ont été repris aux comptes 001 et 002 de la DM2 de 2020, conformément au compte de gestion du comptable.

Le conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés

Abstentions: 8, M. Yves AUREGAN, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Bruno GOUA, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Elsa RICHARD, M. Arash SAEIDI, Mme Claire SCHWEITZER, Mme Céline VERON.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le Président,
Le 1er Vice-Président
Jean-Marc VERCHERE

angers loire métropole
communauté urbaine

CONSEIL DE COMMUNAUTE
Séance du 21 juin 2021

Dossier N° 4

Délibération n°: DEL-2021-114

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - FINANCES

Budget supplémentaire 2021

Rapporteur : François GERNIGON
L'an deux mille vingt-et-un le lundi vingt-et-un juin à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué le 15 juin 2021, s'est réuni en Visio Conférence, sous la présidence de M. Christophe BECHU, Président, assisté de M. Jean-Marc VERCHERE, M. Marc GOUA, M. François GERNIGON, Mme Corinne BOUCHOUX, M. Yves GIDOIN, Mme Véronique MAILLET, M. Roch BRANCOUR, M. Jean-Charles PRONO, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Dominique BREJEON, M. Franck POQUIN, M. Benoit PILET, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS : M. Yves AUREGAN, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Hélène BERNUGAT, Mme Christine BLIN, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Emmanuel CAPUS, M. Patrick CHARTIER, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Benoît COCHET, M. Yves COLLIOT, Mme Anita DAUVILLON, M. Charles DIERS, Mme Sylviane DUARTE, M. Nicolas DUFETEL, Mme Karine ENGEL, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, Mme Caroline FEL, M. Bruno GOUA, Mme Corinne GROSSET, M. Francis GUITEAU, M. Jean HALLIGON, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. Maxence HENRY, M. Arnaud HIE, Mme Lydie JACQUET, M. Grégoire JAUNEAULT, M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, M. Jacques-Olivier MARTIN, Mme Nacira MEGHERBI, Mme Constance NEBBULA, M. Patrice NUNEZ, M. Stéphane PABRITZ, Mme Marina PAILLOCHER, M. Florian RAPIN, Mme Marie-France RENOU, Mme Claire SCHWEITZER, Mme Alima TAHIRI, M. Philippe VEYER, M. Jean-Philippe VIGNER

ETAIENT EXCUSES : Mme Roselyne BIENVENU, M. Jean-Louis DEMOIS, Mme Caroline HOUSSIN-SALVETAT, M. Philippe ABELLARD, Mme Catherine AUBRY, Mme Magali BERGUE, M. Robert BIAGI, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Sébastien BOUSSION, M. Marc CAILLEAU, M. Denis CHIMIER, Mme Edith CHOUTEAU, M. Damien COIFFARD, Mme Hélène CRUYPENNINCK, Mme Célia DIDIER, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Brigitte FAVRY, M. Vincent FEVRIER, M. Patrick GANNON, M. Jean-François GARCIA, M. Jérémy GIRAULT, M. Eric GODIN, M. Paul HEULIN, M. Philippe HOULGARD, M. Mickaël JOUSSET, Mme Carine LE BRIS-VOINOT, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Philippe REVERDY, Mme Elsa RICHARD, M. Bruno RICHOU, M. Arash SAEIDI, Mme Céline VERON, M. Richard YVON

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS
Mme Hélène CRUYPENNINCK a donné pouvoir à Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD
M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Nacira MEGHERBI
M. Vincent FEVRIER a donné pouvoir à Mme Caroline FEL
M. Patrick GANNON a donné pouvoir à Mme Marie-Isabelle LEMIERRE
M. Mickaël JOUSSET a donné pouvoir à M. Benoît COCHET
Mme Isabelle RAIMBAULT a donné pouvoir à M. Dominique BREJEON
M. Philippe REVERDY a donné pouvoir à Mme Corinne GROSSET
Mme Elsa RICHARD a donné pouvoir à M. Yves AUREGAN
M. Arash SAEIDI a donné pouvoir à M. Yves AUREGAN
Mme Céline VERON a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
M. Richard YVON a donné pouvoir à Mme Marina PAILLOCHER

Mme Corinne BOUCHOUX, Conseillère communautaire, a été désignée en qualité de secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 22 juin 2021.

EXPOSE

Le 08 mars dernier le budget primitif 2021 a été approuvé par chapitre budgétaire. Les autorisations budgétaires fixées par celui-ci peuvent être modifiées par décision modificative, soit pour intégrer des dépenses ou des ressources nouvelles, soit pour supprimer des crédits antérieurement votés. Ce budget supplémentaire 2021 a donc pour objet:

- de reprendre les résultats et les restes à réaliser de l'exercice 2020 selon les modalités prévues par la délibération d'affectation des résultats,
- d'ajuster les crédits prévus au Budget Primitif 2021 en fonction des dernières informations connues.

En préalable, il convient de préciser que **les différentes mesures budgétaires portées par ce budget supplémentaire diminuent d'environ 7 M€ les emprunts d'équilibre inscrits au BP 2021,** notamment pour le budget annexe transports.

BUDGET PRINCIPAL

Hors virements de crédits équilibrés entre chapitres budgétaires et autres opérations comptables, les nouvelles propositions de crédits proprement dites s'élèvent à **+ 3,3 M€ en dépenses de fonctionnement (soit 2,5 % des crédits du BP 2021) et + 1,4 M€ en dépenses d'investissement (soit 1,2 % des crédits du BP)**. Globalement l'équilibre se répartit ainsi :

Fonctionnement	Recettes	Dépenses	Solde
Nouvelles propositions	747 000	3 325 551	-2 578 551
Inscriptions équilibrées	1 450 000	1 450 000	0
Opérations comptables (dont reprise des résultats 2020)	3 530 990	952 439	2 578 551
TOTAL	**5 727 990**	**5 727 990**	**0**

Investissement	Recettes	Dépenses	Solde
Nouvelles propositions	111 000	1 380 299	-1 269 299
Inscriptions équilibrées	1 612 000	1 612 000	0
Opérations comptables (dont reprise des résultats 2020)	43 255 233	41 985 934	1 269 299
TOTAL	**44 978 233**	**44 978 233**	**0**

TOTAL Fonctionnement + Investissement	**50 706 223**	**50 706 223**	**0**

1) Les nouvelles inscriptions de crédits en dépenses et en recettes de fonctionnement :

Concernant les + 3,3 M€ de nouvelles propositions en dépenses de fonctionnement, elles peuvent se distinguer de la manière suivante :

- + 1,5 M€ liés à des régularisations d'avances 2019 et 2020 versées aux communes pour des dépenses de voirie.

- + 1,8 M€ de crédits pour notamment finaliser le versement du fonds résilience (fonds régional de soutien de la trésorerie des PME) en fonctionnement (+ 0,6 M€), + 0,2 M€ au titre du renouvellement de la subvention pour Angers French Tech, + 0,2 M€ pour la politique tourisme (1001 nuits, subventions divers congrès, ...), + 0,1 M€ pour diverses actions autour du pôle transition écologique (convention gestion des digues, convention FGDON...) et + 0,1 M€ pour la contribution au SDIS.

En dehors de la reprise des résultats 2020, les + 0,7 M€ de **nouvelles propositions en recettes de fonctionnement** concernent essentiellement l'ajustement des inscriptions budgétaires de fiscalité et dotations après notifications. Avec 101,9 M€, elles s'avèrent supérieures de 5,7 M€ à celles envisagées avec prudence lors de la construction du BP 2021 (96,2 M€).

Pour autant et compte tenu des incertitudes entourant la situation économique à venir, il est proposé de ne pas reprendre dès l'exercice 2021 la **provision de 5 M€ votée en 2020**. Cette reprise serait repoussée par prudence jusqu'en 2022 dans l'attente des notifications fiscales de l'année prochaine.

2) Les nouvelles inscriptions de crédits en dépenses et en recettes d'investissement

Concernant les + 1,4 M€ de nouvelles propositions en dépenses d'investissement, il s'agit essentiellement de :

- + 500 000 € au titre des besoins informatiques (sécurisation, achat de matériel...) suite à la cyberattaque,
- + 300 000 € au titre d'une subvention à Emmaus pour accompagner le projet d'extension du site de Saint Jean de Linières,
- + 100 000 € pour les subventions à l'achat de vélos à assistance électrique,
- + 500 000 € au titre de divers travaux et études (notamment pour les travaux du giratoire du Haut Coudray).

Concernant les propositions en recettes, les crédits supplémentaires de + 0,1 M€ restent marginaux dans l'équilibre de ce budget supplémentaire.

Au global, ce BS ne nécessite donc aucun emprunt d'équilibre complémentaire à celui positionné au moment du budget primitif (24,6 M€).

LES AUTRES BUDGETS

Comme pour le budget principal, les éléments présentés ci-dessous ne retracent pas l'exhaustivité des inscriptions budgétaires mais ciblent les principales informations par budget.

BUDGET TRANSPORT

Hors virements de crédits équilibrés entre chapitres budgétaires, les nouvelles inscriptions de crédits proprement dites s'élèvent à **- 2,2 M€ en recettes** (baisse notamment sur les recettes voyageurs) **et - 2,4 M€ en dépenses de fonctionnement (baisse de la contribution à la DSP transports).** Ces montants traduisent essentiellement l'ajustement des prévisions du BP 2021 suite aux évènements sanitaires de ce début d'année.

A noter également en fonctionnement, 300 000 € de crédits de dépenses supplémentaires sont proposés pour mettre en œuvre des décisions prises par la commission d'indemnisation amiable associée au projet tramway.

En investissement, ce budget supplémentaire porte également une inscription de 3 M€ en dépenses de capital pour pouvoir saisir des opportunités de renégociation de nos prêts structurés. Il anticipe un décalage de perception des recettes de TVA tramway réajustées (-10 M€) dans l'attente des écritures comptables définitives réalisées en lien avec la trésorerie municipale. Ce montant sera inscrit à nouveau soit en DM2 soit au BP 2022 en fonction de l'avancée des travaux comptables associés.

Par ailleurs, le versement de l'avance transport d'un montant de 7 068 331 € notifié par la Trésorerie par courrier du 22 janvier 2021 n'a pas pu être enregistré sur l'exercice 2020. Il est donc proposé de procéder dans le cadre de ce budget supplémentaire 2021 à l'inscription des crédits en dépense et en recette liés à cette avance remboursable. Ce montant fait l'objet d'une recette d'ordre en fonctionnement.

L'emprunt d'équilibre prévu initialement au BP 2021 est ainsi réduit du même montant que cette avance remboursable de 7,1 M€. Au final et dans l'attente de la DM 2, les nouveaux emprunts projetés au CA 2021 devraient s'établir à 66 M€ pour 94 M€ de dépenses d'investissement.

BUDGET DECHETS

Suite à la reprise des résultats 2020, les **inscriptions de ce BS permettent de poursuivre le désendettement du budget annexe déchets de 1,6 M€ en 2021** tout en procédant à divers ajustements de crédits par rapport aux prévisions du BP 2021 (+ 1,3 M€ en fonctionnement dont 1 M€ de reprise sur le budget principal).

BUDGETS EAU et ASSAINISSEMENT

Les ajustements de ces deux budgets ne comportent aucune inscription majeure. Les nouvelles dépenses d'investissement (+ 0,7 M€) sont totalement autofinancées et réalisées sans nouvel emprunt.

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5211-1 et suivants,
Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5215-1 et suivants,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,
Vu le Budget primitif,

Considérant l'avis de la commission des Finances du 07 juin 2021

DELIBERE

Adopte le budget supplémentaire pour le budget principal et les budgets annexes pour l'exercice 2021 par chapitres budgétaires tels que présentés dans les maquettes budgétaires,

Décale la reprise de provision de 5 M€ intégrée dans la délibération du BP 2021 (provision initialement votée via la délibération 2020-146 du Conseil du 17 juillet 2020) à l'exercice budgétaire 2022

Impute sur l'exercice 2021 au sein du budget transport l'avance remboursable versée aux Autorités organisatrices de mobilité d'un montant de 7 068 331 € et acte le choix d'une reprise en section de fonctionnement de cette avance

Le conseil adopte à la majorité
Contre: 4, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Bruno GOUA, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Céline VERON.
Abstentions: 4, M. Yves AUREGAN, Mme Elsa RICHARD, M. Arash SAEIDI, Mme Claire SCHWEITZER.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le Président,
Le 1er Vice-Président
Jean-Marc VERCHERE

ANGERS LOIRE METROPOLE communauté urbaine